

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3

ED 122

Europe Latine — Amérique Latine

ANNEXES

Thèse de doctorat en Sociologie

Dorothee Serges

**INSERTIONS ÉCONOMIQUES DES MIGRANTES
BRÉSILIENNES EN GUYANE FRANÇAISE**

Thèse dirigée par
Madame Maria Eugenia Cosio-Zavala

Soutenue le 9 décembre à 14h00

Jury :

- Madame BERNAND Carmen, Professeur,
Université de Paris Ouest Nanterre la Défense
- Monsieur BERNARDOT Marc, Professeur,
Université du Havre
- Madame COSIO-ZAVALA Maria, CREDA,
Université Paris III, Sorbonne Nouvelle
- Madame DROULERS Martine, Directrice de
Recherches, CNRS

ANNEXES

Sommaire

ANNEXES	1
ANNEXE I. LEXIQUE.....	2
ANNEXE II. REPÈRES CHRONOLOGIQUES	3
<i>Chronologie de la colonisation (Marie Polderman, 2004)</i>	3
<i>Le traité d'arbitrage des frontières entre la France et le Brésil (Yves Norlan, 2003)</i>	5
ANNEXE III. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES.....	7
<i>Entretiens semi-directifs : questions de départ</i>	7
<i>Questionnaire et grille EBiMaZ</i>	8
ANNEXE IV. TABLES DES ÉQUIVALENCES : ÉDUCTIONS/FORMATIONS ET ACTIVITÉS ENTRE LE BRÉSIL ET LA GUYANE	13
ANNEXE V. ASSOCIATIONS GUYANE/BRÉSIL ET IMMIGRATIONS BRÉSILIENNES.....	18
<i>La CIMADE</i>	18
<i>L'Association Développement, Accompagnement, Animation et Coopération (DAAC)</i>	18
<i>Associação das Mulheres de Vila Vitória</i>	20
<i>Associação dos Moradores de Vila Vitória, Orlando Custódio Vieira et Rizolete Brazão</i>	21
<i>Associação MIGRANTE, Valeria Leal</i>	24
ANNEXE VI. MÉDIAS	30
<i>Jornal do Dia : Os brasileiros estão em primeiro lugar na lista dos ilegais</i>	30
<i>Traitement médiatique de l'immigration</i>	31
<i>Stéréotypes sur les Brésiliennes</i>	40
ANNEXE VII. PROCÉDURE D'OBTENTION DE VISA.....	43
<i>Par le Consulat de Belém : Formulaires de demande de VISA pour les ressortissantes brésiliennes vers la Guyane française (VISA long)</i>	43
<i>Visa court (01-05 jours)</i>	44
<i>Association (CIMADE Guyane)</i>	46
ANNEXE VIII. QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES, COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS	53
<i>Un nom pour la BP-134</i>	57
<i>Relevé topographique de Vila Vitória</i>	62

Annexe II. Repères chronologiques

Chronologie de la colonisation (Marie Polderman, 2004)

Marie Polderman (2004 : 592) propose une liste des premières installations françaises en Guyane (ciblage zone Est) :

1604, La Ravardière, huguenot (calviniste, appelé ainsi par les Français Catholiques) originaire du Poitou explore la baie de l'Oyapock et s'installe en l'île de Cayenne

1612/13, La Ravardière explore le Pará

1615, La Ravardière capitule devant les Portugais

1623, Josse de Forest, huguenot réfugié aux Pays-Bas s'installe à l'embouchure de l'Oyapock pour le compte de la West Indische Cie, compagnie hollandaise.

1627, fondation par un Amiral hollandais d'un poste à Oyapock

1640, la compagnie du Cap Nord (Jacob Bontemps et ses associés normands) édifie un fort sur un promontoire en l'île de Cayenne (Cépérou)

1643, à la suite d'attaques des Amérindiens, une vingtaine d'hommes a survécu et s'éparpille entre **Mahury**, Cayenne, Maroni et Surinam.

1644, Suite à l'échec de l'expédition de Poncet, les pères capucins partent s'installer avec quelques rescapés à Kourou, à l'invitation des Amérindiens.

1652, Navarre, dieppois s'installe à Cayenne avec soixante hommes. Qui plus est, la compagnie des seigneurs associés (Abbé Marivault, Le Roux de la Roiville, La Boulaye, Père Biet) débarque à Cayenne : 800 personnes (des engagés, habitants, soldats, marins, femmes aussi, à l'exception des juifs) et est soldée par un échec (guerres avec les Amérindiens) en 1654.

A cette époque, ce sont les hollandais venus du Brésil qui vont développer le territoire, jusqu'à l'arrivée des français, en 1664, moment où la Guyane devient française. Les Hollandais la réoccuperont quelques mois en 1676, et ce, en raison de la Guerre de Hollande (1672-1678) qui met en conflit les Français, Hollandais, Anglais et Suédois. Elle entraîne l'occupation de l'île de Cayenne pendant 6 mois. En décembre, les Hollandais sont chassés de Cayenne, de l'Arouague et de l'Oyapock. Une dernière occupation de la Guyane sera faite par les Portugais, entre 1809 et 1817.

C'est en 1674 que les explorations de l'intérieur de la Guyane commencent, avec le premier voyage des Pères Grillet et Béchamel, deux Jésuites qui remontent jusqu'au Tamouri, affluent du Camopi, lui-même affluent de l'Oyapock.

En 1697, Le gouverneur de Cayenne tente de maintenir la présence de la France à l'Est de l'Oyapock, sur le territoire de l'Amapa.

1700, Un traité est signé à Lisbonne entre Français et Portugais qui déclare indécise entre les deux couronnes la possession du territoire contesté. Le Traité d'Utrecht signé en 1713 à la suite de la guerre de Succession d'Espagne maintient le flou quant au fleuve qui sépare possessions françaises et portugaises.

A la même époque, les Jésuites créent une mission à Kourou, sur le modèle de celle du Paraguay.

1726, Les Français établissent un fort à l'entrée de l'Oyapock pour mettre fin aux convoitises portugaises.

1730, Création de la mission Saint-Paul sur l'Oyapock

1738, Création d'une mission sur l'Ouanary, ainsi qu'au confluent du Camopi et de l'Oyapock.

1744, le fort de l'Oyapock est ravagé par un corsaire anglais (conséquence de la guerre de succession d'Autriche, 1741/1748)

1749, révolte des esclaves en Guyane, un grand nombre d'entre eux part s'installer en forêt, c'est le marronnage.

1763, Expédition de Kourou, ou essai de colonisation blanche, c'est-à-dire sans apport de main d'œuvre servile. Pour compenser la perte de colonies lors du traité de Paris, le duc de Choiseul, alors secrétaire d'État à la marine décide de favoriser l'installation en Guyane de 10 000 migrants (la colonie compte alors à peine plus de 600 colons). L'impéritie des responsables de l'expédition, une mauvaise organisation, la saison des pluies favorisent le développement de maladies (fièvre jaune, scorbut, typhus, typhoïde, paludisme, dysenterie) provoquant la mort de plus de 7 000 personnes.

1768 : la liberté de commercer avec toutes les nations est accordée à la Guyane pour une durée de 12 années. C'est alors un privilège rarissime, même si le laps de temps octroyé est beaucoup trop court et qu'aucune compagnie commerciale sérieuse ne songe à s'intéresser à cette région, où il y a peu à acheter et encore moins à vendre. Introduction dans la colonie, à cette même époque, de plants d'arbres à épices et d'autres arbres fruitiers (manguiers, poivriers)

Le traité d'arbitrage des frontières entre la France et le Brésil (Yves Norlan, 2003)

Traité d'arbitrage conclu à Rio de Janeiro le 10 avril 1897 entre la république des États-Unis du Brésil et la République française.

Le gouvernement de la république des États-Unis du Brésil et le gouvernement de la république française désirant fixer définitivement les frontières du Brésil et de la Guyane française conviennent de recourir pour cela à la décision arbitraire du gouvernement de la confédération helvétique. L'arbitre sera invité à décider quelle est la rivière Japoc ou Vincent Pinzon et à fixer la limite intérieure du territoire. Pour la conclusion du traité, les deux gouvernements ont nommé comme plénipotentiaires à savoir :

- Le président de la république des États-Unis du Brésil, le général de Brigade Dionisio Evangelista de Castro Cerquiera, ministre des relations extérieures.
- Le président de la république française : M. Stéphen Pichon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de ce gouvernement au Brésil.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, été reconnus en bonne et due forme, ont convenu de ce qui suit :

Article 1

La république des États-Unis du Brésil prétend que, conformément au sens précis de l'article 8 du Traité d'Utrecht, le rio Japoc ou Vincent Pinzon est l'Oyapock qui se jette dans l'Océan à l'Ouest du Cap Orange et qui, par son thalweg, doit former la ligne frontière.

La république française prétend que, conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht, la rivière Japoc ou Vincent Pinzon est la rivière Araguay (Araouary) qui se jette dans l'océan du Cap Nord et qui, par son thalweg doit former la ligne frontière.

L'arbitre se prononcera définitivement sur les prétentions des 2 parties, adoptant dans sa sentence qui sera obligatoire et sans appel l'une des 2 rivières énoncées ou, à son choix, celles qui sont comprises entre elles.

Article 2

La république des États-Unis du Brésil prétend que la limite intérieure, dont une partie a été reconnue provisoirement par la convention du 28 août 1817, est sur la parallèle de 2°24 qui, partant de l'Oyapock, va se terminer à la frontière de la Guyane hollandaise.

La France prétend que la limite intérieure est la ligne qui, partant de la source principale du bras principal de l'Araguary, continue par l'Ouest parallèlement à la rivière gauche du Rio Branco et suit cette rive jusqu'à la rencontre du parallèle qui passe par le point extrême des montagnes de Acaray

L'arbitre résoudra définitivement quelle est la limite intérieure adoptant dans sa sentence, qui sera obligatoire et sans appel, une des lignes revendiquées par les deux parties, ou choisissant comme solution intermédiaire, à partir de la source principale de la rivière adoptée comme étant le Japoc ou Vincent Pinzon jusqu'à la frontière hollandaise, la ligne de partage des eaux du bassin des Amazones qui, dans cette région, est constituée dans sa presque totalité par la ligne de faite des monts Tumucumac.

Les relations France Brésil reprennent en 1944. Puis cette coopération sera manifeste dans des accords d'échanges maintenus depuis Saint-Georges en 1997, 2001, mars et juillet.

Article 3

Afin de permettre à l'arbitre de prononcer sa sentence, chacune des 2 parties devra, dans un délai de 8 mois, à partir de l'échange des ratifications du présent Traité, lui présenter un Mémoire contenant l'exposé de ses droits et les documents s'y rapportant. Ces Mémoires imprimés seront, en même temps, communiqués aux parties contractantes.

Article 4

Passé le délai prévu à l'article 3, chacune des parties aura un nouveau délai de 8 mois pour présenter à l'arbitre, si elle le juge nécessaire, un second Mémoire en réponse aux allégations de l'autre partie.

Article 5

L'arbitre aura le droit d'exiger des parties les éclaircissements qu'il juge nécessaires et règlera les cas non prévus pour la procédure de l'arbitrage et les incidents qui surviendront.

Article 6

Les frais du procès arbitral déterminés par l'arbitre seront partagés également entre les parties contractantes.

Article 7

Les communications entre les représentants des parties contractantes auront lieu par l'intermédiaire du Département des Affaires Étrangères de la Confédération Helvétique.

Article 8

L'arbitre décidera dans le délai maximum d'un an à compter de la remise des 1^{ers} Mémoires ou des seconds, si les parties ont répliqué.

Article 9

Ce Traité, après l'accomplissement des formalités légales, sera ratifié par les 2 gouvernements et les ratifications seront échangées en la Capitale Fédérale des États-Unis du Brésil dans le délai de 4 mois ou avant, s'il est possible. En fin de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le dit Traité et y ont apporté leur cachet.

Fait à Rio, le 10 avril 1897.

Annexe III. Outils méthodologiques

Entretiens semi-directifs : questions de départ

Rodolfo Juarez, journaliste pour le Jornal do Dia, Macapa

O que vc pode me dizer **sobre o tratamento mediatico da questão das migrações dos brasileiros na Guiana francesa ?** »

Jorge Junior, auteur du documentaire « Travesia da Ilusão », Jornal do Dia, Macapa.

O que vc pode me dizer do **trabalho dos migrantes que vão pela guiana francesa ?**

Thierry Devimeux, Secrétaire Général de la Préfecture de la Guyane, Cayenne.

Dans le cadre d'une recherche de doctorat de sociologie, je souhaite m'entretenir avec vous sur la question de l'immigration en Guyane française, de manière générale, et, plus particulièrement de l'immigration des brésilien-ne-s.

- Comment fonctionne le DCRI ?
- Comment s'appliquent les politiques concernant l'immigration ? Plus particulièrement, comment sont pensées les politiques d'immigration entre la Guyane et le Brésil ? Quelles directives recevez-vous du Ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du co-développement ?
- Quels changements doivent être occasionnés par l'installation de l'Observatoire des Migrations en Guyane (depuis le 29/05/08) ? Quelles sont les institutions qui sont mobilisées par l'installation de cet Observatoire ? Formation du personnel (mairie ; police ; contrôleurs contre l'immigration illégale) ?
- Reconnues et opérations de limitation : comment se conjuguent les volontés de limitations avec la politique de coopération entre la Guyane et le Brésil ? Comment l'intégration des migrant-e-s est-elle envisagée ? Le co-développement (relatif aux volontés et missions du Ministère), quels sont les projets porteurs envisagés entre la France et le Brésil ?
- Comment penser aujourd'hui l'immigration brésilienne, en vue de la construction du pont ? Comment va s'organiser la régularisation des travailleurs migrants ??

Questionnaire et grille EBiMaZ

Questionário Família e moradia

2007-2009 - Projeto DURAMAZ

Código da moradia.....

Coordonnées géographiques.....

Nome do pesquisador.....

Identificação

1. Código do site

2. Entrevistado:

1. Casal 2. Homem 3. Mulher

Quantas pessoas moram nesta casa? dê o detalhe

3. Quantos adultos responsáveis do domicílio?

4. Quantos filhos?

5. Quantas outras crianças?(precisar relação parentesco)

6. Quantos outros adultos?(precisar relação parentesco)

Equipamento da casa

7. Qual é o tratamento da água?

1. Nenhum 2. Água encanada 3. poço artesiano 4. filtro
 5. Tratamento manual (cloro, coar no pano, etc.) 6. fossa séptica

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

8. Possui energia elétrica?

1. sim 2. nao

Aller à '10-Equipamento' si Energia = "nao"

9. Qual é a sua fonte de energia elétrica?

1. Bateria solar 2. gerador próprio 3. gerador coletivo 4. rede de distribuição

10. Quais são os equipamentos presentes nesta casa?

1. Motor 2. fogão a gaz 3. som 4. tv 5. tanque de lavar roupa 6. geladeira 7. celular 8. DVD

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

11. Qual o destino final do seu lixo?

1. queima 2. coleta coletiva 3. nao trata

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

12. Qual é o seu meio de locomoção pessoal?

1. Bicicleta 2. moto
 3. carro 4. carroça
 5. trator 6. canoa a remo
 7. canoa com motor 8. animais (cavalo, jumento, boi manso, etc.)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Escola e saude

Os seus filhos vão para escola (1a-4a serie)?

13. Quantos filhos moram em casa e frequentam a escola (1a-4a serie)?

14. Qual é o tempo de deslocamento para chegar à escola (em minutos)?

15. Com que meio de transporte?

1. transporte publico 2. transporte particular

Seus filhos frequentam a escola (5a-8a serie)?

16. Quantos filhos moram em casa e frequentam a escola (5-8 série)?

17. Qual é o tempo de deslocamento para chegar à escola (em minutos)?

18. Com que meio de transporte?

1. transporte publico 2. transporte particular

Seus filhos frequentam a escola (3° ano e +)?

19. Quantos filhos moram em casa e frequentam a escola (1-3°ano e +)?

20. Qual é o tempo de deslocamento para chegar à escola (em minutos)?

21. Com que meio de transporte?

1. transporte publico 2. transporte particular

22. Seus filhos vão na escola o ano todo?

1. sim 2. nao

Aller à '24-Filhos_Lugar' si Freq_Escola2 = "sim"

23. Qual é o motivo para não frequentar a escola o ano todo?

24. Voce acha que aqui tem futuro para os seus filhos ?

1. Sim 2. Não

25. Explica porquê?

26. Qual seria o melhor futuro para eles?

27. Qual é o maior problema que você encontra em relação ao atendimento de saúde (estabelecimento publico)?

1. Distância 2. ausência dos agentes 3. preços 4. falta de remédio
 5. Formação insuficiente dos agentes 6. outro

Aller à '29-Saude_doença' si Saude_Problema # "outro"

28. Se outro, qual?

29. Quais são as duas doenças mais frequentes para a família?

1. Malária 2. Gripe 3. Infecção da pele 4. Diabete 5. Tuberculose 6. Diarréia 7. Hipertensão
 8. Leishmaniose 9. outras

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

Aller à '31-Atividade_entrevistado' si Saude_doença # "outras"

30. Se outra, qual?

Atividade do grupo familiar

31. Nesta lista de atividades, quais são aquelas que você pratica?

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1. Extrativismo | 2. Agricultura |
| 3. Pesca/caça | 4. Pecuária |
| 5. Artesanato | 6. Horticultura |
| 7. Apicultura | 8. Criação de pequeno porte |
| 9. cargo na associação local (não remunerado) | |

Ordonnez 3 réponses.

32. Qual a sua profissão principal ?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> 1. Garimpo | <input type="radio"/> 2. Comércio |
| <input type="radio"/> 3. Empregado doméstico | <input type="radio"/> 4. Funcionário publico |
| <input type="radio"/> 5. Assalariado setor privado | <input type="radio"/> 6. Diarista |
| <input type="radio"/> 7. Indústria | <input type="radio"/> 8. Cargo na associação local (remunerado) |
| <input type="radio"/> 9. Aposentado | <input type="radio"/> 10. Bicos |

33. Nesta lista de atividades, quais são aquelas que seu conjugue pratica?

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1. Extrativismo | 2. Agricultura |
| 3. Pesca/caça | 4. Pecuária |
| 5. Artesanato | 6. Horticultura |
| 7. Criação de pequeno porte | 8. cargo na associação local (não remunerado) |

Ordonnez 3 réponses.

34. Qual a profissão principal do seu conjugue?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> 1. Garimpo | <input type="radio"/> 2. Comércio |
| <input type="radio"/> 3. Empregado doméstico | <input type="radio"/> 4. Funcionário publico |
| <input type="radio"/> 5. Assalariado setor privado | <input type="radio"/> 6. Diarista |
| <input type="radio"/> 7. Indústria | <input type="radio"/> 8. Cargo na associação local (remunerado) |
| <input type="radio"/> 9. Aposentado | <input type="radio"/> 10. Bicos |

35. Você costuma buscar emprego fora da comunidade?

1. sim 2. não

36. A família emprega mão de obra ?

1. Nunca 2. Paga em natura 3. Paga em dinheiro

Produção do grupo familiar

Qual é o tamanho da área que você explora?

37. área total do lote ou equivalente (ha)

38. área plantada (roça, culturas perenes - ha)

39. área de pastagem (ha)

40. área reflorestada (ha)

1. Qual é o ano e o mês de seu nascimento?	2.1 Em que localidades (povoado ou cidade) você nasceu ? 2.2 Em que município? 2.3 Em que estado do país? 2.4 Que tipo de localidade era?	3.1 Para cada mudança, qual é o motivo da migração? (varias respostas possíveis)	3.2 Como era a sua condição de moradia quando você chegou no seu novo lugar de residência ?	4. Onde seus pais moravam?
	1. Cidade 2. Rural não pioneiro 3. Area de colonização nova 4. Outro 5. Floresta 99. NSP	11. Falta de terra 12. Procura de outra terra 21. Falta de emprego 22. Procura de emprego 23. Garimpo 30. Aventura 40. Familiar 41. Casamento, união 42. Estudos (Ego, enfants) 50. Saude 60. Violência 80. Outro (qual) 99. NSP 88. Ano sem migração	01. Casa própria 02. Casa dos pais 03. Casa de filho 04. Casa de sogros 05. Casa de outro parente 06. Casa de amigos 07. Casa de patrão 08. Casa alugada 09. Coletivo 10. Outro 11. Acapamento MST 99. NSP	1. Na mesma casa sua 2. Mesmo lote 3. Mesma localidade 4. Mesmo município 5. Mesmo estado 6. Outro estado, outro país 88. NSA 99. NSP

1		2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2
Ano:	Mes:	Localidade	Município	Estado ou país	Tipo de localidade	Motivo migração	Tipo de coresidência
19	0						
19	1						
19	2						
19	3						
19	4						
19	5						
19	6						
19	7						
19	8						
19	9						
19	10						
19	11						
19	12						
19	13						
19	14						
19	15						
19	16						
19	17						
19	18						
19	19						
19	20						
19	21						
19	22						
19	23						
19	24						
19	25						
19	26						
19	27						
19	28						
19	29						
19	30						
19	31						
19	32						
19	33						
19	34						
19	35						
19	36						
19	37						
19	38						
19	39						
19	40						
19	41						
19	42						
19	43						
19	44						
19	45						
19	46						
19	47						
19	48						
19	49						
19	50						
19	51						
19	52						
19	53						
19	54						
19	55						
19	56						
19	57						
19	58						
19	59						
19	60						
19	61						
19	62						
19	63						
19	64						
19	65						
19	66						
19	67						
19	68						
19	69						
19	70						
19	71						
19	72						
19	73						
19	74						

**Annexe IV. Tables des équivalences : éducations/formations et activités entre
le Brésil et la Guyane**

	Brésil	Guyane française
Scolarisation	http://www.oei.es/quipu/brasil/estructura.pdf	
Niveau d'instruction (graph avec h/f)	Sem instrução (sem instrução e menos de um ano de estudo)	Analphabetè
	1º grau incompleto: de um a três anos de estudo; e de quatro a sete anos de estudo.	École élémentaire Collège
	2º grau incompleto (oito a dez anos de estudo) nível superior incompleto (onze a quatorze anos de estudo)	Lycée
	com curso superior ou mais (quinze anos ou mais de estudo)	Université
Formation	Peut s'agir d'une filière choisi lors du 2 nd grau/ou fin collège ou d'une formation pour adultes Codes emplois http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/pcse/pcse2003/doc/Brochure_PCS_ESE_2003.pdf	
	Formação profissional (2 nd Grau)	Formation initiale (filiera choisie)
	Ensino industrial	Industrielle
	Ensino Saude	Santé
	Ensino comercial	Commerciale
	Ensino agricola	Agricole

	Ensino educacional	Education
	Outras	Autres
	Formação pra adulto	Formation pour adultes (préciser)
	Ensino industrial	Industrielle
	Ensino Saude	Santé
	Ensino comercial	Commerciale
	Ensino agricola	Agricole
	Ensino educacional	Education
	Outras	Autres
Activités formelles	Recoupe le fait qu'elles soient formellement déclarée	
	Agrícola	Agriculteurs exploitants
	Artisana	Artisans,
	Comercantes (Comércio de mercadorias)	Commerçants (alimentation restauration, CSP 202)
	Chefe (empresa)	Chefs d'entreprises
	Profissioes intelectuais e superiores	Cadres et professions intellectuelles supérieures
	Profissioes intermediarias	Professions intermédiaires
	Educação	Instituteur.e.s
	Saúde	Santé : infirmières/ers
	Social	Social : assistant.e.s
	Empregad@s	Employés (corps, restauration, p165 code CSP) Ouvriers (CSP 196), maçon...

	Operárias	Ouvriers
	Pública	Secteur public
	Privada	Secteur privé
	Outras	Autres
Activités informelles	Recoupe le fait qu'elles ne soient pas déclarées, ou pas reconnues (Outras atividades, atividades maldefinidas ou não declaradas). Les codes sont précédés de la lettres a pour les distinguer des Catégories socio-professionnelles (CSP)	
	Instituições de crédito, de seguros e de capitalização Comércio e administração de imóveis e valores mobiliários	Envoi d'argent/crédits
	Vendedoras de rua	Vente dans la rue
	Roupas	Vente de vêtements
	Alimentação camelão	Vente et alimentation
		Autres produits
	Flanelinhas (dans les parkings)	Gardiennne de voitures
	Emprego domesticos	Emplois domestiques ¹
	Main d'œuvre (charpente le dimanche)	Main d'œuvre (secteurs agricole, industriel et mécanique.)
	Guarda crianças	Garde d'enfants
	Prostituição/cambios sexuais	Échanges sexuels
	Trabalho no lar	Travail au foyer

¹Recoupe : cuisine, ménages, nettoyage, lessive (faxineira, baba, empregada domestica, lavadura, louça).

	Sem emprego/atividade	Sans emplois/activités
	Outras	Autres
Type de contrats obtenus	Suppose, pour le cas du Brésil, un contrat avec « carta de trabalho assinada » (contrato em carteira : http://www.scielo.br/pdf/rbsoc/v18n53/18081.pdf)	
	http://www.mte.gov.br/ctps/estrangeiro.asp J'utilise les dénominations des contrats français.	CDD CDI ALTERNANCE CES RMI MI-TEMPS/TEMPS PARTIEL AUTRES (précisez)

Tableau 1 : Équivalences entre les formations initiales et continues (Brésil et Guyane)

Annexe V. Associations Guyane/Brésil et immigrations brésiliennes

Toutes les présidentes des associations ci-dessous ont été entretenues (sauf Osvaldo, absent lors de notre passage, mais dont l'épouse a bien voulu commenter les démarches). Seront ici présentés à la fois leur rôles et statuts ainsi que les projets visant à l'amélioration des conditions de vie des migrants brésiliens en Guyane.

La CIMADE

Son rôle ainsi qu'une ethnographie sommaire sont présentés dans l'annexe VII.

L'Association Développement, Accompagnement, Animation et Coopération (DAAC).

D.A.A.C Guyane

social

- Femmes**
Mise en place de formation de réinsertion professionnelle auprès de femmes en rupture sociale.
- Jeunes**
Mise en place de formations de réinsertion sociale et professionnelle auprès de jeunes déscolarisés.
- Permanence**
Permanence d'information, de soutien et d'accès au droit dans notre local du quartier de la B.P. 134.

D.A.A.C Guyane

10 rue du Bois Canon
Parc Lindor
97354 RÉMIRE-MONTJOLY

Tel. : 0594 23 17 99
Fax : 0594 28 55 04

Mail : dac.guyane@laposte.net

Siret : 880384790000

D.A.A.C - Guyane

Site : 10 rue du Bois Canon - Parc Lindor - Bd B
Local : Résidence Arr-en-dal
n°28, rue Aloïsis (BP 124)
97 354 RÉMIRE-MONTJOLY
Tel 0594 23 44 90/0594 23 17 99 Fax : 0594 28 55 04
Mail : dac.guyane@laposte.net

D.A.A.C Guyane

- Développement
- Accompagnement
- Animation
- Coopération

D.A.A.C Guyane

santé

- Permanence**
Permanence de vaccination et d'accès au soin dans notre local du quartier de la B.P. 134.
- Prévention**
Bus de prévention : dengue, paludisme, SIDA, conduites à risque, pratiques addictives...
- Animation**
Forums, théâtre auprès des jeunes des quartiers sensibles et des établissements scolaires.

D.A.A.C Guyane

éducation

- Réussite éducative**
Scolarisation, soutien aux parents dans leur démarche administratives, inscriptions scolaires, transport.
- Soutien scolaire**
Permanence de soutien scolaire et d'aide aux devoirs dans notre local du quartier de la B.P. 134.
- Alphabétisation et français**
Cours d'alphabétisation et de français pour les jeunes en rupture scolaire ou primo-arrivants et les adultes.

D.A.A.C Guyane

citoyenneté

- Égalité des chances**
Mise en place d'actions contre la discrimination auprès des femmes, des jeunes et des étrangers.
- Prévention de la délinquance**
Chantiers de jeunes délinquants ou désœuvrés pour une réinsertion sociale et professionnelle.
- Environnement**
Mise en place d'une brigade anti-déchets et de chantiers jeunes, durant les vacances scolaires.

Figure 1 : Plaquette de présentation des activités de la DAAC Agir (2008)



Photographie 1 : Véhicule de la DAAC à partir duquel les actions sont rendues visibles

Associação das Mulheres de Vila Vitória

Son rôle est développé dans la partie méthodologique et dans la présentation des quartiers périphériques, chapitre III

Associação dos Moradores de Vila Vitória, Orlando Custódio Vieira et Rizolete Brazão



Entretien avec Rizolete Brazão, la femme du Président de l'Association dos Moradores de Vila Vitória, Orlando Custódio Vieira. Son but est de faire des actions pour les gens sur place, trouver de l'argent pour améliorer les conditions d'habitation.

Photographie 2 : Rizolete Brazão

Elsa Lacascade² : et les gens qui doivent faire la topographie sont venus ?

R : venus oui, ils sont passés jusqu'à l'école, et Orlando est venu, le Président qui avait acheté plusieurs terrains, et les gens qui voulaient rester vivre sont restés. Mais il y a beaucoup d'histoires que les gens racontent hein !

[...]

D : quand est arrivée l'énergie ici ?

R : 2008, 2007

D : en raison de la politique de Lula ?

R : non, ça a été Orlando qui a été à la base de cette installation. Il a été voir le Maire – Governador – le député, et ils ont placé cette ligne, mais elle n'est pas bien concrétisée (finalisée) parce que la ligne d'énergie n'est pas de bonne qualité,

On revient sur les terrains avant la construction des photos avec Orlando, en 2006. Ce quartier a grandi, beaucoup grandi.

R : oui, il manque juste une bonne école, un centre de santé,

²On s'est retrouvées à deux lors de cet entretien, Elsa intéressée par le côté topographique, de par sa formation de géographe, et moi par l'installation des personnes dans ce quartier et des forces de l'ordre.

D : et comment fonctionne ton association ?

R : il y a des papiers, et c'est une montagne de papiers, mais tout est régularisé, et Orlando a été pour l'élection, et c'est son deuxième mandat, mais les personnes ici ne sont jamais contentes de choses, ici, et lui il en a aidé beaucoup, beaucoup, mais les gens ne sont jamais contents. Et il y a des gens qui nous appuient, mais d'autres non, on est un petit groupe, et il y a un autre groupe qui est contre nous³. Le groupe de l'association des femmes est contre nous, Carla ne s'est jamais unie, je pense qu'elle est contre ce côté, parce que moi j'ai des papiers, tout,

D : c'est une lutte entre ceux qui ont des papiers et ceux qui n'en ont pas, c'est ça que tu veux dire ?

R : dans mon cas c'est comme ça, parce qu'elles disent qu'Orlando doit faire ça, et ça, il y a des choses qu'il peut faire, mais pas tout, alors elles reprochent,

D : et les choses se font difficilement, mais je pensais pas que ça formait des « clans »

R : si, il y a notre groupe, qui nous accompagne, et un autre. Mais le groupe qui a des idées bien, socialistes, c'est nous. Les autres qui veulent prendre des terrains dans la Vila, les vendre, faire du commerce avec les terrains ne s'entendent pas bien avec nous, parce qu'ils veulent tirer des bénéfices de cette exploitation (des terrains), ils ne veulent pas venir pour faire grandir la Vila, ils veulent venir, prendre cet espace là, c'est déjà arrivé, ils achètent là, et vont envahir en face, et nous on ne veut pas, alors on se fâche. C'est interdit de couper cela (la forêt), mais ils vont couper. Parce que les personnes qui viennent du Maranhão, ou d'autres endroits, ils n'ont pas d'amour pour le lieu,

E : c'est beaucoup de personnes ?

R : ici, il y a tout type de personnes, il y a des ceariens, maranhãenses, de tous les endroits, amapa, c'est peu, plus de paraenses, Orlando est paraense, et je suis amapaense, je suis de

³Celui des Mulheres da Vila Vitória, qui disait que Rizolete, faisait ce qu'elle voulait sous couvert de l'association, donnait le nom des rues à partir de la date de naissance de ses enfants, récupérait l'argent et ne faisait rien pour le quartier, vraiment.

Macapa, Fereira Gomes. Je suis amapaense, je vote amapaense, même pas ailleurs, je suis de la « race » même amapaense, tu sais, ma famille est amapaense légitime, j'aime l'amapa, j'aime mes racines, je connais tout [... retour sur les fofocas – commérages] Mais moi je suis fatiguée avec la communauté, tu dois tout faire, je suis fatiguée, et les gens disent : « ha mais c'est parce qu'elle vit de l'autre côté, et la femme d'Orlando est « chata » parce qu'elle reste avec les français, ils pensent que je suis supérieure ».

[...]

D : je lui demande à voir son document sur la topographie de la Vila.

R : Les cartes, les noms des rues, c'est Orlando qui l'a fait, en 2006, c'est Vila Vitória, 500 lots, et il y a des terrains non occupés, et il faut demander pour avoir des terrains, ici, c'est tout à moi. Et là, la rue du 9 novembre, c'est la date d'anniversaire d'Orlando, et le 1 mars celle de Thomas – leur unique fils ensemble – c'est Orlando qui a tout fait, il a emmené le vereador et ils ont combiné pour le nom des rues. Et Orlando lui il est de castanhal, de l'intérieur, il est charpentier, il a dessiné tout pour les plantes, il a mesuré pour arranger. Ici, on va faire des modifications. Orlando a fait la musique de Vila Vitória, il a fait ça au violon (guitare) ; il fait avec le rythme de forró, de galibi, camopi et je ne sais plus où et ensuite à Vila Vitória, des femmes qui traversent pour aller voir les français pour prendre les euros,

D : et la chanson dit cela ?

R : oui, et il aime aussi jouer à l'église, il est adventiste, et il va acheter pour son fils, quand il aura 7 ans, dans peu.

D : et ici alors, il y a 300 personnes qui résident ?

R : non, il a fallu 300 signatures pour l'ouverture du ramal, parce qu'ici c'est un ramal, et c'est un projet qui s'agrandit jusqu'à 4 km d'Oiapoque, il y a 580 lots dans la délimitation, il y a un projet de faire une école plus grande, le budget a été avancé, mais il a disparu !!

Associação MIGRANTE, Valeria Leal

Je m'entretiens en portugais avec Vitoria, sur un banc, dans la salle de restaurant de sa maison/bateau, échouée au milieu du fleuve Oiapoque/Oyapock.

Dorothée : Est-ce que vous pouvez me parler de cette association, quel est son rôle ?

Valeria : l'association MIGRANTE de Oiapoque, a un objectif, qui est d'orienter les migrants qui viennent, de tous les états du Brésil, orienter, aider, aider des fois même aider pour le quotidien. Bon, on a pas de lieu spécifique mais on essaie d'orienter. Parce que la majorité des personnes qui arrivent ici, aujourd'hui pas autant, mais avant, les personnes ne venaient pas pour rester à Oiapoque, leur objectif était la Guyane, donc, elles immigraient vers la Guyane. Bon, l'association existe déjà depuis 18 ans, mais son travail est « souterrain », bon, je suis la Présidente, mon mari a été le président pendant 10 ans, mais on a pas un lieu spécifique pour « opérer », seulement dans notre maison/bateau ici. Donc tout ce que nous savons, c'est d'aller vers les personnes hein, il y a beaucoup de choses à faire, mais on fait ce qu'on peut pour les orienter, on a déjà rencontré beaucoup de personnes qui nous demandent, mais les personnes restent avec beaucoup de peur, peur de communiquer avec leur famille, et aujourd'hui, on a beaucoup de cas où les personnes viennent sans avertir leur famille, sans qu'ils ne sachent où ils sont, parce qu'ils ne viennent pas simplement ici pour l'Amapa, ils viennent d'autres états. La majeure partie des migrants viennent du Maranhão, Para et Amapa, la majorité des personnes. Ceux qui ne traversent pas restent à Oiapoque. Et la population d'Oiapoque augmenta, en 2005 elle était de 7 000, 8 000 personnes et aujourd'hui 19 000, 15 000 électeurs, ce qui est une inflation, et aujourd'hui, avec le nouveau recensement, on va passer à 25 000. Et les personnes restent à Oiapoque, en espérant le pont, une vie meilleure, mais ce sont beaucoup de personnes qui traversent tous les jours pour l'autre côté.

D : et pourquoi selon vous ?

V : L'objectif le plus important est l'or, parce qu'il n'y a plus l'avantage de l'euro, avant oui, avec le franc, si tu travaillais pour 2 000 francs, et en le changeant au Brésil cela donnait une base bien plus importante qu'aujourd'hui, le franc donnait jusqu'à 47 reals, donc cela donnait beaucoup ! Des reals non, cruzeiros, mais maintenant, le real est seulement à 2 euros,

2, 05 ; 2,10 reais. Donc pour les personnes qui gagnaient un salaire de 2 000 francs, ça donnait une base plus forte qu'aujourd'hui, ce sont des choses qui changent.

[...]

D : et vous travaillez à l'école

V : oui, aujourd'hui je suis pédagogue à l'école, j'accompagne les professeurs, mais au besoin je me substitue aux professeurs, et aujourd'hui on a cette mission (on peut l'appeler ainsi), et la peine qu'on a c'est de ne pas pouvoir accompagner les personnes qui entrent en Guyane. Notre proposition, quand il y a eu une rencontre binationale et transfrontalière, pour la transfrontalière, il y a eu toute l'assemblée législative, le sénateur, le ministre, les représentants du gouvernement, représentants du Président, et j'ai fait la proposition au vice consul (le consul était à Macapa) et j'ai fait la proposition d'aider. Je voulais entrer en Guyane pour aller visiter ma fille par exemple [résident à Mana]. Mais je ne peux pas, même si je suis voisine, je ne peux pas entrer en Guyane légalement. Donc, il n'existe pas de loi ou de passe droit permettant cela, même si je vais au consul, elle va m'expliquer qu'en Guyane il y a des règles, que tu dois avoir tes papiers, et suivre les règles. C'est pour cela que nous on veut orienter. Et l'année dernière par exemple, je suis allée jusqu'à Macapa pour qu'il nous donnent leur accord pour le projet de la maison de la migration, ici à Oiapoque, mais seulement maintenant je ne sais pas ce que cela va donner.

D : et quels sont les objectifs ?

V : La maison des migrations serait pour enregistrer toutes les personnes qui passent, qui arrivent du Brésil pour aller en Guyane, et qu'ils s'enregistrent et qu'on fasse une validation de tout et qu'on cherche ensuite à savoir ce qu'il advient de ces personnes, combien de temps elles restent, et ensuite on pourrait communiquer cela avec leurs familles. Ensuite, ça serait leur devoir de communiquer pour leur quotidien. Mais au moment du passage, nous, on saurait qu'une personne est passée, après non, mais on pourrait au moins communiquer cela pour les familles. Ca, ça fait plus de 20 ans qu'on demande, nous ça fait 24 ans qu'on est installés ici, à Oiapoque, l'association existe depuis 20 ans, alors, depuis cette époque on demande. Parce que si on contrôlait l'entrée des migrants, on le saurait. Et à cette époque, toutes les personnes qui entraient allaient directement pour le garimpo. Et tu pouvais

commencer à compter le nombre de canots qui passait. Mais il n'y avait pas autant de gens, et, tu les voyais passer là mais ne savais pas ce qu'il se passait ensuite. Bon, on connaissait le chef de la douane, alors on le lui demandait, et on lui a demandé des effectifs pour savoir combien de Brésiliens allaient là, combien passent, sont expulsés, et à cette époque, en 96, il disait qu'il y avait déjà 15 000 documentés (papiers de résident) et 25 000 sans documents. Mais à ce moment, ils pouvaient travailler sans documents à Cayenne, ça n'est que depuis quelques années que les choses ont changé. Je ne sais pas si c'est un changement de législation, mais ... la PAF est là depuis 2, 3 ans hein, ben ça a changé un peu avant que Sarkozy soit venu ici.

D : et vous être liée aux associations de Vila Vitória : Associação das Mulheres, dos moradores ?

V : on est liés avec toutes les associations, moradores, mulheres, mais eux pensent que nous sommes avec le Président, donc, on est associés aux deux, mais quand il y a des réunions, il y a des problèmes, c'est très difficile. Mais nous on va pour toutes les réunions. Et notre avantage est de penser que tout le monde fait du bon travail. Par exemple, il a été créé l'association des catraieiros⁴ ici, pour faire les traversées, ça a été mérité, on a reçu un prix

D : en quelle année

V : le prix, cette année

D : et la création de l'association des catraieiros ?

V : il y a deux ans. Ça va faire trois cette année. J'ai été secrétaire au début et ils ont voulu que je sois employée. Mais, qu'est-ce qu'on a fait ? On a essayé de monter cette association et ils nous ont cherchés. On les a aidés, et on a créé l'association et il est resté Président (son mari) et moi secrétaire, on a tout fait, tout documenté, et aujourd'hui c'est quelqu'un d'autre, et ça continue. Et ils sont en train de regarder les responsabilités. Et le prix que l'on a reçu, au delà du fait d'avoir créé cette association, c'était parce que la majorité a dû passer un cours de capacité (capacitation un cours de pilote), qui est exigé, et qui nécessite au minimum

⁴Catraia : barque. Catraieiros : les personnes réalisant le passage par barque d'une rive à l'autre du fleuve Oiapoque

l'enseignement primaire (fundamental), mais la majorité ne l'avait pas, seulement un, et nous, on a aidé avec l'école. Et la nuit, tout le monde venait travailler, puis s'en allait et ensuite ils ont fait les cours de pilotes. Donc, tout le monde l'a fait, sauf deux, complètement analphabètes, ils l'ont pas eu, et un qui a raté, mais tous les autres l'on eu. Ça c'est une de nos victoire, maintenant tous peuvent travailler, celui qui a un canot va le prêter à l'autre pour travailler, et ça c'est une des meilleure chose du monde.

D : mais quand a été créé ce quartier ?

V : une « invasão » – invasion – les gens sont entrés dans la forêt, et ont tout envahi. Il y avait un propriétaire qui vivait ici, des animaux, et ils ont tous envahi

D : et il y en a une autre là

V : oui, là où il y a l'aéroport. C'est déjà cadastré. Mais les personnes n'en ont pas besoin. En fait, ils achètent un bout de terrain, peut être deux et ils les vendent plus cher, mais ils ne les occupent pas en fait, ils font des maisons pour louer.

D : qui sont ces personnes ? Des résidents d'Oiapoque ou d'un autre endroit ?

V : regardes, je ne sais pas, au début, il y a une investigation, les gens vont parler, et ensuite, les personnes arrivent de toute part, et chacun a déjà une maison et pense que vivre ici c'est meilleur, alors il commence ici quand il n'y a rien, et il passe par des nécessités dont il n'a pas besoin.

D : et pourquoi

V : il arrive dans une maison où il n'y a rien et il pense que le gouvernement va les aider. Et la majorité n'ont pas de qualifications, pas de travail, mais les personnes viennent pour investiguer pour les autres. Et c'est difficile hein, tu as vu la base aérienne, et ils sont déjà tous implanté sur la route, tu as vu

D : oui,

V : et ils restent à côté de l'aéroport, déjà devenu un aéroport international. Le seul problème c'est qu'ici c'est un espace frontalier. Donc, qu'est-ce qu'il va arriver avec les personnes, pour faire diminuer les risques, il faut mettre des limites. J'ai été à Oiapoque aujourd'hui, et c'est difficile d'être en sécurité.

D : tu penses que c'est dangereux là ?

V : non, mais tu sais, quand il y a des fuyitifs qui d'échappent de Macapa, ils vont là, à Oiapoque, également il y a 15-20 jours en arrière, ils sont restés sur la route et ont attaqué un bus, ils ont fait descendre tout le monde, des fuyitifs, ils ont volé des commerçant des bijoutiers, et ils sont repartis. Mais je vais te dire, ça arrive dans tous les endroits, mais ici, c'est plutôt les clandestins qui veulent entrer !

D : et le pont, tu penses qu'il va changer quelque chose ?

V : il a déjà changé, il fait changer l'état d'esprit de toutes les personnes, les gens vont vouloir tuer pour venir, ils se sentent en sécurité avec le progrès. Parce que là où il y a des bénéfices, il y a aussi des maléfices. Et il faut faire attention, il faut s'instruire sur le travail, la législation, plus d'autorité, ça serait bien. Le pont ne va pas bénéficier ni pour Oiapoque, ni pour Saint-Georges. Il a juste ouvert le chemin, il va faire passer les camions, les containers, de Goiás, du Mato Grosso, en plus du pont du Jari, dans le Para, et là c'est un autre pont qui va faire passer les marchandises. Les grands bateaux vont passer par le fleuve, mais également par voie terrestre maintenant. Donc l'objectif meilleur est d'ouvrir la route de l'Oiapoque pour passer. L'intérêt n'est pas de connaître Oiapoque, mais d'aller là, à Cayenne il y avait déjà un port.

D : l'objectif est économique ?

V : oui, pour le commerce, les bénéfices sont pour les contrôleurs fiscaux, s'ils restent à Oiapoque. Pour qui entre au Brésil, il va avoir les mêmes contrôles, mais ça n'est pas avec l'objectif de vivre là, mais seulement pour faire les échanges commerciaux, exportation, importation. Il y a plein de choses qui viennent de là qui sont importées.

D : et pour les migrants ? il va y en avoir plus [de bénéfices] selon vous ?

V : ça va dépendre de la manière dont ils sont traités là, parce que les gens pensent que la vie est meilleure, mais des fois pire hein !!

D : et les cartes de travailleurs frontaliers, que pensez vous de cela ?

V : ils sont en train de parler d'un passeport de travail, donc avec ce passeport, si tu as un contrat, tu as un passeport comme une carte professionnelle. Et dès que tu perds ce travail, tu perds la validité du passeport, et si tu trouves un autre travail, tu vas devoir le faire de nouveau. Je ne sais pas comment ça va fonctionner, mais il va falloir un temps déterminé ou indéterminé. Bon, pour la majorité des personnes qui vivent là à Vila Vitória et qui travaillent à Saint-Georges ont un séjour, et donc ils font leur vie de l'autre côté, maison, et tout et continuent à travailler normalement comme ça, c'est normal. Les personnes qui n'ont pas la carte n'ont pas de sécurité, rien, seulement les personnes qui travaillent de l'autre côté. Maintenant il y a la PAF, les gendarmes, et il faut des papiers. Il y a du travail pour les Brésiliens mais pas de possibilité d'être régularisés. Au Brésil, on a la carte de travailleurs. Et tu ne peux pas aller contre la législation, mais ces personnes qui vont là, c'est pour travailler. Je connais beaucoup de cas, des filles que ça fait 10 ans qu'elles travaillent là, sans carte, juste pour travailler dans les maisons, les hommes dans la construction et ensuite, ils ont été expulsés, ça a commencé il y a 10 ans. Et le pire des cas ce sont les patrons qui vont appeler la police pour les dénoncer, les personnes qui vont parler avec les gendarmes pour ne pas les payer. A Kourou des fois il y en a pas autant, mais à Cayenne, Régina, St-Laurent-du-Maroni, il y en a beaucoup. Et si tu tires tous les Brésiliens de Saint-Georges, qui il reste dans la Guyane hein ? Et comme on sait que leur travail est important pourquoi les expulser ? Mais les personnes pensent que les Brésiliens vont aller en Europe, dans l'Europe entière.

Annexe VI. Médias

Jornal do Dia : Os brasileiros estão em primeiro lugar na lista dos ilegais

16 de Julho de 08 | ILEGAIS *Os brasileiros estão em primeiro lugar na lista dos ilegais* ;
Pesquisadora francesa faz estudo sobre movimento migratório entre Brasil e Guiana
Wellington Costa

Atraídos pelo euro, todos os dias amapaenses deixam a capital em direção ao município de Oiapoque, cerca de 600 Km de Macapá, planejando cruzar a fronteira e chegar à cidade de Saint-George, na Guiana Francesa. A Guiana Francesa é um dos territórios que atrai grande número de clandestinos, em busca de trabalho e melhores condições de vida.

A pesquisadora francesa, Dorothee Serges, em seu recente estudo sobre imigração fala a respeito do governo francês em cumprir seu papel fiscalizador, mas de forma humanitária. " As autoridades guianenses devem se comprometer com a questão humanitária desse imigrante ilegal quando for preso, e que os mesmos não hajam de forma abusiva, cometendo atos contra a vida desses imigrantes" , declarou a pesquisadora.

Sem documentos os brasileiros se sujeitam ao trabalho informal, principalmente nos garimpos clandestinos e na construção civil. Para as mulheres, a saída é o trabalho na casa de famílias guianenses. Porém, outras acham na prostituição, a maneira mais rápida de se ganhar dinheiro.

Deputados do estado estimam aproximadamente 40 mil brasileiros vivem na Guiana Francesa. Não apenas amapaenses, mas também paraenses, maranhenses e, em menor número, de outros estados. Porém, não há como saber o número real de brasileiros que moram e trabalham ilegalmente no país.

Para a pesquisadora Dorothee, a diplomacia brasileira não está agindo para regularizar a situação e não há ação efetiva que possa coibir ou minimizar o problema dos brasileiros.

E a situação tende a ficar mais complicada, futuramente, com a construção da ponte sobre o rio Oiapoque que ligará o Brasil a Guiana. Segundo as autoridades francesas, após a inauguração da ponte, o endurecimento da luta contra a imigração será prioritário.

Vale recordar, que este ano, vários casos de maus tratos à amapaenses quanto a deportação deles, foram denunciados às autoridades. Um exemplo, é caso de uma senhora que ao tentar pular da lança que fazia a deportação de brasileiros, foi baleada pelos policiais franceses, acabando a falecer e tendo seu corpo deixado no rio Oiapoque.

Traitement médiatique de l'immigration

Opération REBRACA

13470 Quarta-feira 27

DIARIO OFICIAL (Seção I - Parte I)

Novembro de 1974

ração para o Ensino de 3º grau, no curso de Pedagogia.

Brasília, em 5 de novembro de 1974

— Ney Braga.

Processo GM-BSE nº 004.305-74
Processo CFE nº 7.650-74
Parcecer CFE nº 3.000-74

Nos termos e para os efeitos do artigo 14 do Decreto-lei número 454, de 11 de fevereiro de 1969, homologo o Parecer número 2001-74 do Conselho Federal de Educação, referente à autonomia dos Sistemas estaduais e dos próprios estabelecimentos de ensino, face à Lei nº 5.492-71.

Brasília, em 5 de novembro de 1974

— Ney Braga.

Processo GM-BSE nº 003.755-73
Processo CFE nº 3.896-73
Parcecer CFE nº 2.001-74

Nos termos e para os efeitos do artigo 14 do Decreto-lei número 454, de 11 de fevereiro de 1969, homologo o Parecer número 2001-74 do Conselho Federal de Educação, referente à posição do Bacharelado Interamericano em face da legislação brasileira de ensino.

Brasília, em 5 de novembro de 1974

— Ney Braga.

Processo GM-BSE nº 005.096-74
Processo CFE nº 7.562-74
Parcecer CFE nº 3.104-74

Nos termos e para os efeitos do artigo 14 do Decreto-lei número 454, de 11 de fevereiro de 1969, homologo o Parecer número 3.216-74 do Conselho Federal de Educação, favorável ao reconhecimento do curso de Letras (Literatura portuguesa, espanhola, francesa e inglesa) em Fortaleza, Ceará, e Lapa, Prof. Carlos Paiva, mantida pela Sociedade Educacional "Liceu Acadêmico São Paulo", com sede na cidade de São Paulo, Estado de S. Paulo, com 300 (trezentas e 00) vagas anuais em dois turnos.

Brasília, em 5 de novembro de 1974

— Ney Braga.

Processo MEC nº 145.870-71
Processo CFE nº 6.160-71
Parcecer CFE nº 3.216-74

Nos termos e para os efeitos do artigo 14 do Decreto-lei número 454, de 11 de fevereiro de 1969, homologo o Parecer número 3.216-74 do Conselho Federal de Educação, favorável ao reconhecimento da Faculdade de Ciências Contábeis e Administrativas (Machado e Brito), com o curso de Administração (habilitação em Administração de Empresas), mantida pelo Instituto Educacional "Machado e Brito", com sede na cidade de João Pinheiro, Estado de Minas Gerais, com 100 (cem) vagas anuais em dois turnos.

Brasília, em 5 de novembro de 1974

— Ney Braga.

Processo GM-BSE nº 00.5307-74
Processo CFE nº 10.486-74

Nos termos e para os efeitos do artigo 14 do Decreto-lei número 454, de 11 de fevereiro de 1969, homologo a Decisão do Plenário do Conselho Federal de Educação, que aprovou a inclusão do número 36, referente aos 6 (seis) o número de cópias que deve acompanhar o formulário solicitado nos processos de autorização de reconhecimento e de credenciamento de cursos superiores.

Brasília, em 5 de novembro de 1974

— Ney Braga.

Processo GM-BSE nº 005.206-74
Processo CFE nº 10.486-74

Nos termos e para os efeitos do artigo 14 do Decreto-lei número 454, de 11 de fevereiro de 1969, homologo a Decisão do Plenário do Conselho Federal de Educação, que aprovou o adiantamento da entrada em vigor da Resolução número 36, referente à renovação periódica do reconhecimento das Universidades e Estabelecimentos Escolares de Ensino Superior.

Brasília, 6 de novembro de 1974.

— Ney Braga.

SECRETARIA GERAL

PORTARIA Nº 418 DE 14 DE NOVEMBRO DE 1974

O Secretário Geral do Ministério da Educação e Cultura, no uso de suas atribuições e de acordo com o disposto no Decreto nº 65.228, de 26 de março de 1969, em conformidade com a Tabela analítica de encargos para Gratificação pela Representação do Gabinete, publicada no Diário Oficial de 15 de fevereiro de 1974, resolve:

Dispensar a pedido a partir de 15 de novembro de 1974, Leila Maria Esilva, das Funções de Ajudante "A", prevista na Tabela de Gratificação acima mencionada, designada pela Portaria nº 105, item 02, de 12 de março de 1974, publicada no Diário Oficial de 15 de março de 1974. — *Guilherme Brandão*, Secretário-Geral

CAMPANHA NACIONAL DE ALIMENTAÇÃO ESCOLAR

PORTARIA Nº 335 DE 4 DE OUTUBRO DE 1974

O Superintendente da Campanha Nacional de Alimentação Escolar, usando das atribuições que lhe conferem as Portarias Ministeriais números 46-BSE de 18-1-73 publicada no Diário Oficial de 22-1-73 e 88-A-BSE de 5-2-73 publicadas no Diário Oficial de 14-2-73 resolve:

Modificar o nome do Setor Regional da Transamazônia, na Coordenação Regional do CNAE no Distrito de Brasília, criado pela Portaria nº 256, de 29-12-73, desta Superintendência para Setor Regional do CNAE de Araguaína. — *Heitor Fátima Freire*

DEPARTAMENTO DE ADMINISTRAÇÃO

PORTARIA 85/DA DE 8 DE NOVEMBRO DE 1974

O Diretor do Departamento de Administração do Ministério da Educação e Cultura, no uso de suas atribuições e tendo em vista o item I do artigo 136 do Decreto-lei nº 200, de 25 de fevereiro de 1967 resolve:

Aplicar à firma Jair de Fora de Serviços Gerais Ltda com sede no Setor Comercial Local Sul, Edifício Márcia Sales 806-9 em Brasília, a multa diária no valor de Cr\$ 3.184,05 (três mil cento e oitenta e quatro cruzeiros e sessenta e cinco centavos), de acordo com a Cláusula Quinta do Contrato firmado com este Departamento e constante do processo número 261.333-7. — *Fernando Jorge Lessa Sarmento*

PROGRAMA DE INTEGRAÇÃO SOCIAL

DIVULGAÇÃO Nº 1.150

PREÇO: Cr\$ 1,00

A VENDIDA

No Guanabara

Seção de Vendas

Avenida Rodrigues Alves nº 1

Agência 3

Ministério da Fazenda

Atende-se a pedidos pelo Serviço de Recolhimento Postal

Em Brasília

Na sede da D. I. M.

DEPARTAMENTO DO PESSOAL

PORTARIA Nº 518 DE 18 DE NOVEMBRO DE 1974

O Diretor-Geral do Departamento do Pessoal do Ministério da Educação e Cultura, usando da competência que lhe foi delegada pela Portaria Ministerial número 548, publicada no Diário Oficial de 15 de dezembro de 1974, e tendo em vista o que consta no processo número 251.841-74, resolve:

Mandar servir em Brasília, de acordo com a Lei número 4018, de 20 de dezembro de 1961, regulamentada pelo Decreto número 497, de 30 de março de 1962, a servidora, Daura Cecília Drumond da Silva, Técnica de Educação, Código EC-701.22-C matrícula número 1.165.683, lotada no Instituto Nacional de Estudos e Pesquisas Educacionais (INEP), procedente da Guaiabara, para ter exercício no mesmo Instituto, nesta Capital. — *Bráulio Trindade Melo*, Diretor-Geral.

MUSEU NACIONAL DE BELAS ARTES

PORTARIA Nº 5, DE 19 DE JUNHO DE 1974

O Diretor do Museu Nacional de Belas Artes, no uso das atribuições que lhe confere o Art. 11, item XI, do Decreto nº 36.778, de 14 de janeiro de 1955, que aprovou o Regimento desta Repartição, resolve:

Conceder dispensa a Madelon Monique Pego de Patru, ocupante do

Cargo de Datilógrafo, nível 7-A, matrícula nº 1.225.237, do Quadro de Pessoal — Parte Permanente deste Ministério, da função gratificada, símbolo 13-F, do Secretariado do Diretor do Museu Nacional de Belas Artes, para a qual foi designada pela Portaria nº 11, de 5 de março de 1974, desta Diretoria. — *Maria Elza Carrasconi*, Diretora.

Proc. nº 239.810-74

AFOBILIA

Declara-se, para os devidos efeitos, que o nível da função gratificada que trata esta Portaria é 9-B e não 7-A, como nela consta.

Rio de Janeiro, 29 de outubro de 1974. — *Maria Elza Carrasconi*, Diretora.

PORTARIA Nº 6, DE 6 DE AGOSTO DE 1974

O Diretor do Museu Nacional de Belas Artes, no uso das atribuições que lhe confere o Art. 11, item XI, do Decreto nº 36.778, de 14 de janeiro de 1955, que aprovou o Regimento desta Repartição, resolve:

Designar Maria Tereza de Moraes Guin, ocupante do cargo de Oficial de Administração, Código AP-201, nível 12, matrícula nº 1.076.338, do Quadro de Pessoal — Parte Permanente, deste Ministério, lotada e em exercício neste órgão, para exercer a função gratificada de Secretária do Diretor, símbolo 13-F, deste Museu, em vaga decorrente da dispensa de Madelon Monique Pego de Patru. — *Maria Elza Carrasconi*, Diretora.

Proc. nº 243.691-74

MINISTÉRIO DO TRABALHO

SECRETARIA GERAL

PORTARIA Nº 232 DE 12 DE NOVEMBRO DE 1974

O Secretário-Geral do Ministério do Trabalho, usando da atribuição que lhe confere o Decreto nº 622, de 2 de outubro de 1974, resolve:

Baixar as seguintes "instruções" reguladoras da aplicação de recursos do Fundo de Assistência ao Desempregado — FAD — aos brasileiros repatriados de Guiana, na Guiana Francesa e atingidos pelo que se convencional chamar de "Operação Rebraca":

Art. 1º São incluídos na assistência denominada "auxílio-desemprego", prestada pelo Ministério do Trabalho cerca de 700 brasileiros repatriados de Guiana, na Cidade Francesa.

Art. 2º O "auxílio-desemprego" aos repatriados brasileiros repatriados consistirá em uma importância em dinheiro, correspondente a 50% (cinquenta por cento) do maior Salário-Mínimo vigente no País.

Art. 3º O "auxílio-desemprego" a que alude a presente portaria poderá ser concedido até o prazo máximo de 4 (quatro) meses.

Parágrafo Único. Eventualmente referido pagamento continuará a ser feito até a concessão de um novo contrato de trabalho, durante o período previsto quando no exame médico precedido por ocasião do desembarque no Brasil, não constatado ser o mesmo portador de doença que o incapacite temporariamente, para o trabalho.

Art. 4º Embora a concessão do "auxílio-desemprego" aos brasileiros repatriados possa ser deferida pelo prazo máximo permitido, o pagamento deverá, obrigatoriamente, ser efetuado mensalmente.

Parágrafo Único. O pagamento da primeira parcela será efetuado ainda no navio que transportará os repatriados, antes do desembarque no porto de destino, seguindo-se o pagamento das parcelas subsequentes, por parte das Delegacias Regionais de Trabalho no Pará e no Amazonas.

Art. 5º O pagamento do "auxílio-desemprego" aos brasileiros repatriados será efetuado mediante recolhimento pelo beneficiário, quando se tratar de analfabeto, o qual poderá, mediante autorização do mesmo beneficiário

Art. 6º Rerúda o direito ao "auxílio-desemprego" o repatriado que obtiver colocação ou que se recusa a aceitar a colocação que lhe for oferecida, ou ainda, sempre que venha a infringir quaisquer das condições impostas no item II do Compromisso para Repatriação, instituído pela "Operação Rebraca".

Art. 7º As despesas com a aplicação do presente Portaria são estimadas em Cr\$ 527.520,00 (quinhentos e vinte e sete mil, quinhentos e vinte cruzeiros e cem e cinco centavos) e correrão à conta de crédito consignado no Elemento do Despesa 3.2.7.0 — Diversas Transferências Correntes, 3.2.7.0 — Passagens de Atividade 3.03, 03.04, 04.02 — Assistência Financeira ao Trabalhador Desempregado constante no Plano de Aplicação do Fundo de Assistência ao Desempregado — FAD — reformulado pela Portaria SG nº 353 de 17 de agosto de 1974 e publicado no Diário Oficial de 19-8-74.

Art. 8º A primeira parcela para pagamento do "auxílio-desemprego" aos brasileiros repatriados, no valor de Cr\$ 131.880,00 (cento e trinta e um mil, oitocentos e oitenta e oito cruzeiros e oitenta e oito centavos), será entregue, sob a forma de adiantamento, ao servidor designado pela Delegacia Regional do Trabalho no Pará, na Cidade do Rio de Janeiro, as demais parcelas serão repassadas às Delegacias Regionais do Trabalho no Pará e no Amazonas, em valores comprovadamente necessários, a serem indicados pelos titulares das respectivas Delegacias, tendo em vista o número de repatriados que permanecerem em localidades abrangidas nessas áreas de suas jurisdições.

Art. 9º Correrá à conta do mesmo Fundo de Assistência ao Desempregado as despesas de deslocamento dos servidores das Delegacias Regionais do Trabalho incumbidas do pagamento do "auxílio-desemprego" a que alude a presente Portaria. — *Ulisses Alberto Aquino*

16/02/2006

ACTUALITES

4

COOPERATION

Uniformes sans frontières sur le plateau des Guyanes

Policiers brésiliens, guyaniens et militaires surinamiens se succèdent en visites officielles à Cayenne. Un hasard des agendas qui marque un regain de la coopération dans la région.

Sur le plateau des Guyanes, le mois de février est celui de la coopération pour les policiers et les militaires. Alors qu'une délégation officielle du Guyana est en visite en Guyane à l'invitation de la Paf, la police militaire brésilienne a fait une escale à Cayenne, mardi.

Le colonel Bergot, commandant de la gendarmerie en Guyane, s'est entretenu avec le superviseur de la police militaire de l'Etat d'Amapà. Le colonel Abel, qui dirige 7 300 hommes dans l'état d'outre-Oyapock,

était accompagné notamment du major-capitaine Matar, qui commande le secteur d'Oiapoque.

Les discussions ont porté sur les rapports de coopération entre les deux corps, aussi bien entre les commandements qu'entre les unités qui se côtoient sur le fleuve Oyapock. Le président brésilien Lula a demandé à la police militaire, en début d'année, d'intensifier les relations avec ses homologues français, en prévision de l'ouverture du pont sur l'Oyapock. Par

ailleurs, les militaires français et surinamiens ont rendez-vous lundi prochain, à Cayenne. Les forces armées de Guyane accueillent le chef d'état-major de l'armée du Surinam, le colonel Ernst Mercuur. Son homologue en Guyane, le Colonel Bullit, lui remettra « à titre exceptionnel », la médaille d'or de la défense nationale, au nom du ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie. C'est la troisième fois que le chef de l'armée surinamienne effectue une visite officielle en Guyane.



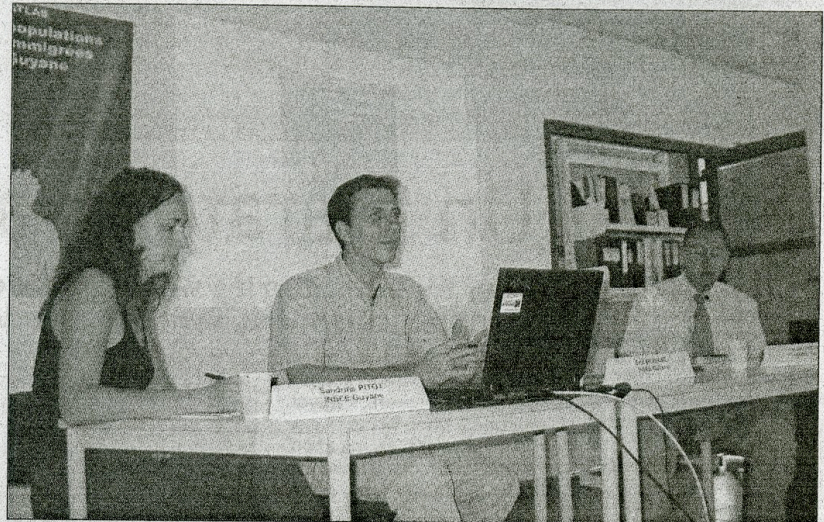
Les responsables de la police militaire de l'état brésilien d'Amapà, aux côtés de leurs homologues de la gendarmerie en Guyane. (Photo : DR)

Un flux migratoire en augmentation

Selon la dernière enquête menée par l'Insee sur les populations immigrées en Guyane, le flux migratoire semble augmenter depuis 1999 et la population, du fait d'une fécondité particulièrement élevée, se renouveler continuellement.

Une photographie de la Guyane faite de chiffres et de pourcentages, voilà ce que donnent les résultats de la première enquête du genre réalisée par l'Insee sur les populations immigrées du département. Cet Atlas des populations immigrées en Guyane (dont les versions martiniquaise et guadeloupéenne devraient également sortir dans quelques jours) révèle une singularité de la Guyane, que souligne Vincent Hecquet de l'Insee Guadeloupe : « **60 % des mères sont étrangères et la fécondité frôle les quatre enfants par mère, soit bien plus que dans les pays émetteurs** ». Pour Eric Moriame, co-rédacteur de l'enquête avec Sandrine Pitot, « **c'est le contraire de ce qui se passe en métropole et même de manière générale : les pays émetteurs ont une fécondité souvent supérieure au pays d'accueil. Ici, c'est l'inverse : au Brésil, elle est de 2,4 enfants par femme et en Haïti, de 2,6.** » En d'autres termes, « **une mère brésilienne donne naissance à plus d'enfants ici qu'au Brésil** », résume Vincent Hecquet.

Cette fécondité, une des plus élevées au monde, amène les statisticiens et démographes à estimer la population — à savoir Français, étrangers et immigrés (en situation régulière ou non) et résidant en Guyane — à 400 000 en 2030. « **Ce qui peut être une chose plutôt positive dans la mesure où l'on estime qu'un marché ne peut être économiquement viable qu'à partir de 400 000 personnes** », reprend le statisticien Eric Moriame. Mais pour Vincent



L'enquête menée par les rédacteurs de l'Atlas se fonde sur le recensement de 1999 et les dernières tendances dégagées à partir de celui de 2005. (Photo : O.C.)

Hecquet, « **ce développement économique ne peut avoir lieu qu'avec un vieillissement de la population. Ça ne peut pas se faire avec un renouvellement continu de la population.** » Et Eric Moriame de compléter : « **S'il n'y a que des bébés, il faudra sans cesse construire des crèches et des écoles.** » Ce qui pose des problèmes au niveau des finances publiques qui risquent de ne pas pouvoir suivre, à l'exemple de la Réunion, dans les années 70, qui a connu une même explosion démographique que l'Etat n'était pas parvenu à suivre.

Les Surinamais sont les plus nombreux

Sans surprise sont les chiffres révélant les principaux pays émetteurs, qui sont 134 au total : les Surinamais avec 33 % sont les plus nombreux. En 1999, Haïti occupait la deuxième place avec

28 % et le Brésil la troisième avec 17 %. Mais selon les tendances dégagées en 2005, les Brésiliens représenteraient près de 25 % de la population immigrée. Et si la majorité des pays sont de ce continent ou des Caraïbes, les pays africains commencent à faire leur apparition. « **Il semblerait que devant la difficulté d'accéder au territoire européen, de nouvelles "filiales" se soient créées, notamment en passant par la Guyane** », poursuit Eric Moriame.

Ce qui ressort également

de l'enquête, c'est la lacune scolaire de cette population : la scolarisation des enfants est très différente selon le pays d'origine. Ainsi, si les Haïtiens et les Chinois ont le taux de scolarisation le plus élevé avec respectivement 93 et 92 % pour les enfants âgés de 12 à 16 ans, le Surinam ferme la marche avec 67,8 %.

Enfin, selon les chiffres de 2005, la population immigrée semble avoir augmenté puisqu'elle représenterait 29 % de la population guyanaise contre 17 % en 1999.

O.C.

Immigré toute sa vie

Une personne immigrée est une personne née étrangère, à l'étranger et qui réside en France. Ainsi, même si elle acquiert la nationalité française, elle restera comptabilisée comme immigrée. Elle peut donc être française par acquisition et immigrée. Par contre, une personne née en France mais qui n'a pas la nationalité française, sera considérée comme étrangère, pas comme immigrée.

12 10 11 2007

LE FAIT DU JOUR

Le tour de vis de Sarkozy sur l'immigration

Le ministre de l'Intérieur présente aujourd'hui son projet de loi, qui durcit les conditions d'obtention des titres de séjour. Les élus réclament des mesures particulières pour la Guyane.

Entre immigration subie et immigration zéro, Nicolas Sarkozy veut faire entrer la France dans l'ère de l'immigration choisie. Derrière cette façade, qui concerne notamment les étudiants et les professionnels qui manquent de candidats français, pointe un durcissement des conditions de séjours des étrangers, en Guyane comme dans l'Hexagone.

Ainsi, selon le projet de loi présenté aujourd'hui à Paris, le gouvernement pourrait fixer des quotas dans la délivrance des visas et des titres de séjour. Ces « objectifs quantitatifs prévisionnels » tiendraient compte des offres d'emplois, des capacités d'hébergement et de prise en charge scolaire. Dans ce cas, la Guyane, qui souffre d'une pénurie de logements et d'écoles, pourrait se voir attribuer un quota nul. À Cayenne, l'administration a délivré 6 024 cartes de séjour temporaire l'an dernier, soit 25 % de plus qu'en 2004.

D'une manière générale, obtenir un titre de séjour pourrait devenir plus compliqué. Aujourd'hui, un étranger qui prouve qu'il réside habituellement en France depuis plus de 10 ans, doit être régularisé. Ce fut le cas en Guyane pour 1 953 personnes, l'an dernier, selon la préfecture. Si le projet de loi est adopté, cette régularisation ne sera accordée qu'au cas par cas. Les conditions du regroupement familial pourraient être durcies. Les étrangers devront justifier de revenus plus élevés et de logements plus vastes pour faire venir en France les membres de leur famille proche. À titre d'exemple, selon la Caf, seuls 13 % des



La préfecture a délivré 6 024 cartes de séjour temporaires, l'an dernier, soit 25 % de plus qu'en 2004. (Photos : D.R.)

étrangers qui bénéficient de prestations familiales peuvent obtenir un regroupement familial. Mais ces mesures, qui touchent les étrangers qui choisissent la voie de la légalité, risquent de renforcer l'immigration clandestine tant que la Guyane restera attractive. Les mesures répressives sont pour contrebalancer cet effet. Le ministre de l'Intérieur a « commandé » 7 500 reconduites à la frontière en Guyane cette année, soit 1 700 de plus qu'en 2005. Selon la plupart des élus locaux, soutenus en cela par François Baroin, il faut appliquer en Guyane des mesures spécifiques pour contenir l'immigration. Georges Othily, qui livre ses conclusions avant d'avoir ter-

miné sa mission d'enquête sénatoriale, est favorable à une révision du droit en Outre-mer. Une autre mission parlementaire, créée par l'Assemblée nationale, remet pourtant en question l'idée d'une révision du droit du sol, prônée par François Baroin. « Tant qu'on ne saura pas qui est qui, il est illusoire d'espérer éloigner la majorité des clandestins », a déclaré la semaine dernière le rapporteur de la mission, Denis Quentin (UMP), qui évoquait le cas des « Français sans-papiers » à Mayotte. Des Français apatrides que l'on compte par dizaines le long de l'Oyapock et du Maroni. D.V.



Clandestins fantômes et batailles de chiffres

La Guyane compte aujourd'hui 191 000 habitants, selon l'Insee, dont 42 584 étrangers en situation régulière, selon la préfecture (au 31 décembre 2005). Il est de bon ton d'y ajouter, selon l'humeur, 10 000 à 50 000 étrangers clandestins. Pourtant, contrairement à une fausse idée tenace, ils sont aussi comptabilisés par l'Insee. Il y a deux ans, le fameux village clandestin de Dorlin avait d'ailleurs été recensé par ses agents deux semaines avant l'opération Anaconda de la gendarmerie. Une partie des étrangers sans-papiers échappe évidemment aux agents recenseurs. Mais peut-être pas plus que les Français « de souche ». « Il est parfois plus difficile de recenser dans les immeubles des centres urbains, où les agents sont bloqués par les digicodes et la méfiance des voisins », observe un employé de l'Insee.

Il existe des indicateurs de la présence de clandestins. Notamment l'aide médicale dont bénéficient les étrangers en situation irrégulière (AME). Elle concernait 10 000 personnes en 2003. Quand on sait que les orpailleurs clandestins n'hésitent pas à appeler le Samu pour se faire soigner à l'hôpital de Cayenne, ce chiffre recouvre sans doute une bonne part des clandestins.

« Est-ce que ça va vraiment réduire les mariages blancs ? »

Lorsque Céline* a épousé Juan en 2004 dans une commune de l'île de Cayenne, il était sans-papiers. « À la mairie, ils nous ont dit qu'ils étaient obligés de déclarer à la gendarmerie, pour qu'une enquête soit faite. Mais on n'a jamais vu personne, ni même reçu un coup de fil afin de bien s'assurer que nous étions bien là tous les deux, en même temps, au domicile conjugal. »

Alors, un durcissement de la loi pour éviter les mariages blancs ? Céline s'interroge. « Ce serait bien, déjà, que les contrôles aient vraiment lieu. Même si ce n'est jamais agréable pour ceux qui sont de bonne foi. »

Un an et demi après, le jeune couple, qui aujourd'hui attend un heureux événement, est encore plongé dans les démarches administratives.

Nous avons pris rendez-vous à la préfecture pour renouveler le titre de séjour provisoire, nous devons attendre quatre mois avant d'être reçus ! »

Selon la législation actuelle, dans

quelques mois maintenant, soit deux ans révolus après leur mariage, Juan pourrait demander une carte de résident et la nationalité française. Mais avec le nouveau projet de loi, il lui faudra attendre trois ans. Et justifier de plus de son « intégration républicaine » (lire par ailleurs). Pour la nationalité française, il lui faudra patienter quatre ans. Pas une mauvaise chose en soi, estime Céline, « si cela limite les abus. Mais est-ce que ça ne découragera pas surtout les gens honnêtes ? Les autres trouveront toujours moyen de baisser. » Pour Juan, en tout cas, tout ce temps à attendre ne fera que compliquer les choses pour son emploi. « Il est en situation précaire dans la fonction publique. Sans nationalité française, pas de concours, pas d'embauche. »

Magali Filou

(*) Les prénoms du jeune couple ont été changés, afin de préserver leur anonymat.

REPERES

Étrangers ou immigrés ?

A ne pas confondre ! Selon le recensement de 1999, la Guyane comptait 46 576 étrangers. 21 % d'entre eux sont nés en France et donc amenés à devenir Français à leur majorité. L'Insee en a compté 41 649 en 1999. Mais 12 % d'entre eux ont acquis la nationalité française. À la même date, 66 % des personnes qui se trouvaient en Guyane sont nées en France et 54 % ont vu le jour en Guyane.

APT aurifères

En 2005, l'administration a délivré 464 autorisations provisoires de travail (APT). Un bilan provisoire qui devrait présenter le même profil que les années précédentes : les bénéficiaires sont en grande majorité Brésiliens et sont employés à 95 % dans les chantiers d'orpillage.

Asile politique

Les étrangers qui bénéficient en Guyane de l'asile politique sont de plus en plus rares. L'an dernier, 291 demandes ont été déposées pour bénéficier de cette protection de la France contre des menaces dans le pays d'origine. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) n'a donné son accord que sur un seul dossier, celui d'un originaire du continent africain. Les Haïtiens constituent plus des deux tiers des demandeurs.

La CAF

et les étrangers

Malgré les mises au point de sa directrice, Isabelle Malinge, on entend encore dire que les allocations familiales bénéficient surtout aux étrangers. Or, ils ne constituent que 37 % des « allocs », et un tiers de la population étrangère en situation régulière. Les Français bénéficient des allocations dans la même proportion.

Employeurs exemplaires

La mission d'information sur l'immigration à Mayotte propose d'infliger des sanctions aux élus et aux fonctionnaires, en théorie exemplaires, qui ont recours à des travailleurs clandestins.

Les fonctionnaires pourraient être mutés voire révoqués et les élus deviendraient inéligibles. D'un Outre-mer à l'autre, il est des spécificités à ne pas oublier.

Un atlas de l'immigration en préparation

L'Insee Guyane vient de soumettre à la relecture un Atlas de la population immigrée dans le département. Créé avec des données récentes, en partenariat avec le Fonds d'action de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasilid), il pourrait être publié en juin prochain.

Plusieurs régions de l'hexagone, notamment la Corse et Provence-Alpes-Côtes d'Azur, dispose déjà d'un atlas similaire, qui permet de clarifier le débat sur l'immigration.

Le pont ne doit pas être une passoire

Hier à Saint-Georges, le secrétaire d'État à l'Outre-mer a rappelé que tout serait mis en œuvre pour freiner l'immigration illégale, les filières de trafics et l'orpaillage clandestin dans le département.



Christian Estrosi et Georges Elfort se sont penchés sur le développement de Saint-Georges. (Photos : P-Y.C.)

La sono craché à plaines pommions. L'hélicoptère ministériel se pose à Saint-Georges. Le DJ, la voix couverte par les turbines, lance un « Salut les vacanciers. » Il est à peine plus de 8 heures. Entre deux tubes de brega, il se ravise : « C'est la fête à Saint-Georges de l'Oyapock, avec le ministre de l'Outre-mer. »

Saint-Georges, c'est déjà un peu le Brésil. Cette vérité a vite été exposée au secré-

taire d'État à l'Outre-mer, hier lors de sa visite dans l'Est. Parmi les mains que Christian Estrosi sert entre l'aérodrome et la mairie, toutes n'ont pas un titre de séjour à exhiber. « Il n'est pas là pour contrôler les papiers », glisse un membre de la délégation. Mais il est là pour rappeler que l'État sera ferme en matière d'immigration. « La France n'a pas vocation à accueillir ceux à qui elle ne peut pas offrir un emploi et un

logement [...] Saint-Georges ne doit pas être le réceptacle de tous ceux qui viennent chercher ici un aïdorado. »

Le pont sera donc accompagné d'une augmentation des moyens de la gendarmerie, de la police aux frontières et des douanes. L'hélicoptère et la section d'intervention tant promis arriveront en novembre. La construction d'un commissariat franco-brésilien est à l'étude. La lutte contre l'immigration

clandestine sera « encore intensifiée ». L'an dernier, il y a eu 8 145 reconduites à la frontière. Cette année, déjà 4 793. Tant pis si certains viennent lui rappeler que plus d'un clandestin reconduit sur deux l'a déjà été. « Ne pas les raccompagner, c'est carrément leur dire « Venez tranquillement en Guyane, personne ne vous contrôlera. »

Pierre-Yves Carlier

ECHOS



Bons baisers de Sarkozy

Le secrétaire d'État à l'Outre-mer avait peut-être le souvenir que Nicolas Sarkozy avait réalisé à Camopi un de ses meilleurs scores du premier tour de la présidentielle, avec 73,55 %. En se faisant prendre en photo avec les élus municipaux sous la photo officielle du président de la République et en promettant que celui-ci y apposera une dédicace pour le maire Joseph Chanel, Christian Estrosi était sûr de faire des heureux.

Coup de solaire

Christian Estrosi a plusieurs fois interrogé les élus et les services de l'État sur le développement du solaire en Guyane. Coïncidence, lors de sa visite à Camopi, il portait une chemisette griffée Solelec, Tenesol Carabes. L'entreprise, filiale à parts égales d'EDF et Total, est justement spécialiste de l'énergie solaire.

Coup de pouce solaire

Les annonces ont été rares, hier, dans l'Est. Toutefois, les Guyanais intéressés par l'installation d'un chauffe-eau solaire pourraient trouver motif à satisfaction dans la prochaine loi-cadre sur l'Outre-mer. Le secrétaire d'État a l'intention de proposer que l'installation de ce type de matériel ne soit plus aidée par un crédit d'impôt mais par une aide directe lors de l'achat.

Très présent

On dit du président de la République qu'il est très présent. Certains disent « trop présent », reconnaît Christian Estrosi. Il l'était, en tout cas, dans ses discours, hier entre Saint-Georges et Camopi. « Nicolas Sarkozy », « président de la République » et « ancien ministre de l'Intérieur » sont revenus à quinze reprises. Le garde des Sceaux, Rachida Dati, n'a pas été oublié avec trois mentions.

Continuité territoriale

Le pont sur l'Oyapock aura une piste cyclable protégée des voitures. Mais pas les 5,5 km de route conduisant de Saint-Georges au pont. Surprise du secrétaire d'État, il a demandé aux services de l'Équipement de lui fournir des explications rapidement.

Saint-Georges vaut bien une messe

Depuis vingt-cinq ans, la fidélité mariale du secrétaire d'État à l'Outre-mer s'exprimait, tous les 15-août, dans l'église de Molières (Alpes maritimes). Hier, Christian Estrosi a fait une infidélité... à son église. Et à suivi la messe de l'Assomption dans l'église de Saint-Georges.

ACTUALITES

POLITIQUE

« Un clandestin a vocation à être contrôlé, interpellé et reconduit »

Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, passe deux jours en Guyane pour répéter le message de fermeté face à l'immigration clandestine. Il a annoncé des moyens qui sont déjà connus.

La fermeté. Le 15 août, son collègue Christian Estrosi avait promis que la lutte contre l'immigration clandestine « sera renforcée ». Hier, Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Identité nationale, de l'Intégration et du Codéveloppement a répété le message. « La France est un état de droit et l'état de droit s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain et Outre-mer [...]. L'étranger en situation irrégulière a vocation à

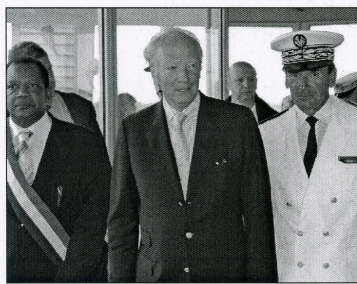
être contrôlé, interpellé et reconduit dans son pays d'origine [...] Je sais que c'est moins simple qu'ailleurs, mais il ne faut pas baisser les bras [...] En quatre ans, le nombre de reconduites a été doublé. On devrait atteindre les 9 000 cette année. »

Les promesses déjà faites. L'hélicoptère de gendarmerie arrivera « avant le 31 décembre ». Le local de rétention de Rochambeau sera agrandi de 38 à 62 places et sera remis aux normes

pour redevenir un centre de rétention. Les fonctionnaires de la Police aux frontières (Paf) de Saint-Georges seront 60 lors de l'ouverture du pont en 2010. Les locaux de la Paf de Saint-Laurent seront rénovés.

Le Guyana. « Le sujet est récurrent », a reconnu le ministre. Et pourrait le rester. La mairie de Cayenne a proposé un bâtiment pour installer le consulat du pays. Mais le Guyana ne semble pas pressé de s'y installer. Commentaire de Brice Hortefeux : « Si ça ne marche pas, je demanderai à l'ambassadeur à Paris de venir me voir pour bousculer les choses. »

La zizanie des chiffres. La Guyane, combien d'immigrés, combien de clandestins ? Brice Hortefeux a dit 92 000 dont 43 000 clandestins. Le cabinet du préfet a dit 49 000 réguliers et qu'on ne peut pas connaître le nombre d'irréguliers. Antoine Karma a dit 60 000 à 70 000 clandestins. Deux connaisseurs du dossier évaluent le nombre



Tout comme Christian Estrosi il y a vingt jours, Brice Hortefeux (au centre) a martelé hier le message de fermeté du gouvernement contre l'immigration clandestine. (Photo : Henri Griffit.)

d'immigrés à 60 000 : 30 000 légaux, 15 000 illégaux vivant en zone urbanisée et 15 000 sur les sites d'orpaillage. « Il faudra attendre 2009 pour avoir des chiffres les plus précis possibles. Personne ne veut en parler avant les élections », assure un spécialiste.

Codéveloppement et intégration. Le codéveloppement et l'intégration font partie de l'initulé du ministère. Mais ce n'est pas le sujet de la visite : « À vouloir multiplier les messages, on les affaiblit. »

Pierre-Yves Carlier

REACTION

Antoine Karma, président du Conseil régional : « Tous ceux qui viennent ici ne repartiront pas »

Il faut faire attention à cette formule (« un clandestin a vocation à être contrôlé, interpellé et reconduit »). Cela ne se passe pas comme ça. Nous sommes un pays du Nord — la France — mais nous sommes dans le Sud. Nous pourrions construire des villes nouvelles et accueillir ses populations.

L'immigration choisie, peut-être, je ne sais pas, mais nous pourrions les accueillir puisque nous sommes presque tous issus de l'immigration. Il ne faut pas se faire d'illusion, tous ceux qui viennent ici ne repartiront pas.

Je suis un adepte du codéveloppement. Si nous aidons ces pays, peut-être ne viendront-ils pas ici.

Rencontre avec l'UMP

Ce n'était pas inscrit au programme « officiel » de sa visite. Hier soir, Brice Hortefeux a rencontré les militants UMP. Ce serait une habitude, pour les ministres (ou secrétaires d'État) de la majorité présidentielle, que de prévoir de telles rencontres, généralement assez informelles, qui comprennent un court discours et un petit cocktail.

Mais après les turbulences post-électorales à la tête de l'UMP-Guyane, cette réunion ne devait-elle pas servir à « recadrer » le comité local ? « Non, ça, c'était M. Estrosi qui était chargé de le faire », nous assure-t-on très sérieusement. Sans plus de détails.

Articles 5 et 6 « Le pont n'est pas une passoire », alors « les clandestins doivent être reconduits » (16/08/2007) ; (06/09/2007)

Nerize Dias de Oliveira, 36 ans, commerçante brésilienne morte noyée dans le fleuve de la Mana (Ouest Guyane française).



Photographies 3 et 4 : Quête du corps de Nerize Dias de Oliveira, 36 ans sur le fleuve de la Mana

Embaixador francês lamenta morte de brasileira na fronteira com a Guiana Francesa em ação de deportação



Senador Paulo Paim, presidente da CDH do Senado e embaixador da França no Brasil, Antoine Pouillete, durante audiência pública na terça-feira (8); o francês disse que a morte de Nerize foi "uma infelicidade"

AGÊNCIA SENADO

O embaixador da França no Brasil, Antoine Pouillete, lamentou, durante audiência pública na terça-feira (8) a morte da brasileira Nerize Dias de Oliveira, ocorrida na fronteira entre o Suriname e a Guiana Francesa durante uma ação de deportação daquele departamento francês, classificando-a como "uma infelicidade". Os demais participantes da audiência pública defenderam que a morte da brasileira deve ser investigada com profundidade para que as dúvidas em relação à alegada truculência da autoridade policial daquele departamento ultramarino francês sejam esclarecidas e fatos como esse não se repitam.

A audiência foi realizada em conjunto pelas comissões de Relações Exteriores e Defesa Nacional (CRE) e de Direitos Humanos e Legislação Participativa (CDH). Um grupo de garimpeiros deportados da Guiana Francesa no final de abril denunciou a morte de Nerize, 36 anos, que teria caído da embarcação que os transportava no Rio Maná. A polícia francesa não teria prestado socorro nem permitido o resgate da mulher pelos brasileiros. Seu corpo, encontrado cinco dias depois, apresentaria marcas no crânio causadas pelas hélices da embarcação. Nerize também teria sido enterrado fora do Brasil, sem a autorização do marido e o atestado de óbito não traria a causa mortis.

As informações foram relatadas ao deputado estadual Camilo Capiberibe, presidente da Comissão de Direitos Humanos da Assembleia Legislativa do Amapá, um dos participantes da reunião. Ele pediu uma investigação isenta e a exumação do corpo para determinar a verdadeira causa da morte.

De acordo com o chefe do

Departamento de Comunidades Brasileiras no Exterior do Ministério das Relações Exteriores, Eduardo Gradilone, o Itamaraty exigiu imediatamente explicações da Guiana Francesa, que negou infração aos direitos humanos dos brasileiros. Agora, o ministério aguarda a realização da exumação do corpo de Nerize.

"Foram dadas as explicações e será realizado exame de corpo de delito, que poderá se tornar uma evidência muito importante para determinar qual a versão verdadeira, a dos brasileiros ou a dos franceses", explicou Gradilone.

O embaixador da França frisou que o seu país tem uma diretriz de repatriação em condições de dignidade dos imigrantes ilegais, mas explicou não ser possível garantir que isso sempre ocorra da melhor maneira possível. O embaixador da França e o representante do Itamaraty ressaltaram também a intensificação da colaboração entre Brasil e Guiana, para evitar novos episódios como esse, inclusive com a decisão de estabelecer uma hot line, ou linha telefônica exclusiva entre as duas diplomacias, para discutir e identificar conflitos envolvendo clandestinos. Além disso, estão sendo encaminhados acordos bilaterais para o combate ao garimpo clandestino na região, para a segurança pública, saúde, educação e até a criação de um centro integrado transfronteiriço.

"Estamos tentando, através da abertura do diálogo sobre migração e reforço do combate às atividades ilícitas, como garimpo ilegal, prostituição, tráfico de pessoas e de menores, fazer com que episódios assim sejam cada vez mais raros e tratados com cooperação, respeito aos direitos humanos e completa satisfação para os dois lados", declarou Gradilone.

O senador Papaléo Paes

(PSDB-AP), autor do requerimento - a pedido de Camilo Capiberibe - disse não questionar a atuação da polícia francesa na deportação dos imigrantes ilegais, mas, sim, a arbitrariedade com que foram tratados.

Papaléo reconheceu que o departamento francês está dedicado a manter um bom relacionamento com o Brasil, mas que, infelizmente, o Oiapoque fica distante dos centros de decisão do Brasil, assim como a Guiana Francesa fica distante e esquecida pela França, o que, em sua opinião, "causa ações truculentas das polícias que são responsáveis pelas fronteiras".

O senador pediu que as autoridades francesas treinem e orientem a polícia da Guiana, frisando que não foi o fato de ter havido deportação, mas, sim, "a truculência" com que foi feita, que abalou os brasileiros.

"Não podemos deixar que brasileiros passem a ser humilhados, maltratados e violados em seus direitos humanos", disse.

Também participaram da audiência os senadores Virgínio de Carvalho (PSC-SE), Eduardo Suplicy (PT-SP), Romeu Tuma (PTB-SP), Eduardo Azeredo (PSDB-MG), Flexa Ribeiro (PSDB-PA) e a deputada Janete Capiberibe (PSB-AP).

Números

De acordo com o embaixador da França, Antoine Pouillete, dos cerca de 38 mil clandestinos que vivem na Guiana Francesa, 20 mil vêm do Brasil. Em 2007, aproximadamente 4,5 mil brasileiros foram repatriados, sendo 80% vindos da Guiana e 20%, da França. Da população carcerária do departamento da França, 60% é formada por brasileiros, mesmo número para o atendimento nos hospitais. Pouillete mencionou ainda a concessão de 8,8 mil asilos por parte da França.

IMMIGRATION

« Les mécanismes d'intégration ne fonctionnent plus »

Alors que s'ouvre ce matin le débat en congrès sur l'immigration, la députée explique comment la société guyanaise, faute d'affirmation de son identité, a perdu sa capacité à intégrer les nouveaux arrivants. La solution : l'aide au développement.

■ **France-Guyane : Pensez-vous que la Guyane se construise par l'immigration ou qu'existe réellement le socle d'un peuple guyanais ?**

Christiane Taubira : La Guyane ne s'est pas construite avec l'immigration, elle s'est constamment enrichie de l'immigration. En Guyane, il y a un peuple, au sens où une communauté humaine a forgé pendant au moins 200 ans une organisation sociale, une relation au territoire, qui a entrelacé ses cultures et construit une identité. Il y a donc des cultures, ici, et il y a une identité guyanaise. Si l'immigration provoque autant d'irrationalité, de débordements, de démesure, c'est parce qu'on a lâché prise sur l'essentiel : à savoir qu'il y a un peuple, une identité guyanaise. Il y a une matrice capable d'accueillir. Mais pas n'importe comment. Pendant très longtemps, il y avait des procédures d'intégration individuelles. Parce que les arrivées étaient constantes mais elles n'étaient pas massives. Aujourd'hui, elles sont constantes et massives. Donc les mécanismes d'intégration ne fonctionnent plus.

■ **Certains s'inquiètent d'un risque de « libanisation » de la Guyane, d'une crispation des différentes communautés pouvant déboucher sur des conflits...**

Il n'y a aucun risque de communautarisme en France, mais il existe en Guyane. En regardant, ici, les instruments de l'expression communautaire, comme les radios, les chefferies qui

donnent la ligne des comportements, le maintien des langues... on peut s'interroger sur la gestation de communautarismes.

Je pense que l'on peut, sans hystérie, affirmer l'identité guyanaise, parce que c'est une réalité et qu'il est souhaitable que cette réalité demeure. Mais si cette identité vivait, grâce à des politiques culturelles, on ne serait pas obligés de l'affirmer contre les autres. Les autres prendraient acte de cette identité. Quand je parle d'identité guyanaise, j'englobe les Amérindiens, les Bushinengues et les créoles.

■ **Que pensez-vous du principe de l'« immigration choisie », prônée par Nicolas Sarkozy ?**

On a le droit d'avoir ses fantasmies ! Aucun pays n'est en capacité de choisir, même pas les États-Unis. C'est une ineptie géopolitique, une monstruosité morale et une aberration politique. Nous avons aujourd'hui une situation trop lourde, qu'il faut traiter avec les pays d'origines. Ce ne sont pas les reconduites aux frontières qui changeront les choses. Il faut travailler avec les pays voisins de façon à ce qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils puissent sédentariser leurs populations.

■ **L'argent qu'envoient les immigrés dans leurs pays d'origine n'est-il pas une forme d'aide au développement ?**

Je ne pense pas. En principe, le co-développement conduit au retour au pays. Pour l'instant, les gens qui envoient cet argent ont intérêt à rester 10 ou 20 ans ici.



L'immigration choisie ? « Une monstruosité morale et une aberration politique », selon Christiane Taubira. (Photo : Henri Griffit)

Ils prennent, ils envoient. Le responsable, ce n'est pas celui qui le fait, mais les pouvoirs publics qui ne font

rien pour permettre le co-développement.

Propos recueillis par Denis Vannier

REPERES

■ **Taubira sans voix**

Contrairement aux deux autres parlementaires que sont Georges Othily (sénateur) et Juliana Rimane (députée), Christiane Taubira, députée de la première circonscription n'a pas droit au vote. D'ailleurs, de manière générale, les parlementaires qui prennent certes part au congrès, n'ont qu'une voix consultative. Mais le hasard des fonctions des uns et des autres fait que Georges Othily pourra s'exprimer en tant que conseiller régional et Juliana Rimane en tant que conseillère générale. Toutefois, Christiane Taubira se fera sans doute entendre.

■ **Othily ou la politique de la chaise vide ?**

Contacté hier par notre rédaction, le sénateur de la Guyane Georges Othily a précisé qu'il y avait des fortes chances qu'il ne participe pas au congrès d'aujourd'hui. Il a même indiqué que sa participation était compromise à 99,99 %. Reste à savoir si le sénateur a été là, l'auteur d'un bon mot, d'un coup de bluff ou si son siège risque d'être vide aujourd'hui. Il serait en tout cas dommage qu'il prive le congrès de son expérience, lui qui a été président d'une commission d'enquête du Sénat qui a travaillé sur l'immigration.

FRANCE-GUYANE

Mercredi 30 mai 2006

Interculturalité : Intégration ou désintégration

Isabelle Hidaïr, docteur en anthropologie, et Jeanine Ho-A-Sim, docteur en psychologie sociale, ont permis à l'Encre de reconsidérer les données inhérentes au concept de l'interculturalité.

Cette manifestation, soutenue pleinement par la Région Guyane, a permis à l'auditoire d'en-



Jeanine Ho-A-Sim,
docteur en psychologie
sociale

tendre deux jeunes conférenciers de qualité, Isabelle Hidaïr, anthropologue, et Jeanine Ho-A-Sim, docteur en psychologie sociale. Ces deux jeunes femmes ont initié le public à une théorie d'un mode d'intégration, passant par l'interculturalité pour aboutir à l'assimilation. Elles ont mis en exergue le danger de l'idéologie inscrite dans certains concepts. Pour ces spécialistes, ces étapes supposent la sous-mission d'un groupe aux valeurs d'un autre groupe, qui selon des critères de « progrès », s'érige en communauté de pouvoir. Elles estiment que si l'intégration est un élément important socialement, l'assimilation peut se révéler particulièrement néfaste, car, pour ce faire, le reniement de ses propres valeurs culturelles est inévitable. Isabelle Hidaïr s'est attachée à la démythification des

clichés en présentant au public les phases de transition d'un groupe issu de l'immigration en expliquant : « Nous avons tendance à ne considérer qu'une génération d'immigrés sans nous soucier de sa descendance. Cette focalisation, remplie de clichés, sur les primo-arrivants fausse les données réelles des modes d'intégration. Nous ne voyons que les parents, dans leur phase d'adaptation et nous oublions que les enfants, soit la seconde génération, sont dans un processus d'intégration entre leur culture originelle et la culture d'accueil. Nous oublions également que les petits-enfants, quant à eux sont en phase d'assimilation, en renouvelant leur culture d'origine ».

Jeanine Ho-A-Sim a voulu, quant à elle, intéresser l'audience, en quelque sorte, sur le mythe de l'interculturalité en précisant que : « Aucune transformation ne saurait être totale, puisqu'elle-même s'il existe une interaction entre les groupes, le maintien de l'identité propre des individus intervient dans chacune des phases de leur évolution ». Cette communication a été l'occasion pour ces deux jeunes spécialistes de sensibiliser le public sur la nécessité d'accepter la différence des autres ainsi que sa propre particularité pour une évolution humaine équilibrée. Elles ont également saisi l'occasion pour démontrer que le concept d'immigration qui s'attachait à la notion d'interculturalité se présentait en réalité comme un cadre dans lequel

seraient enfermés des individus vides de leur culture et de leur idéologie. Soit une « désintégration » de l'assimilation, puisque ce cadre retiendrait uniquement des valeurs appartenant qu'au seul groupe dominant. En fait, Jeanine Ho-A-Sim et Isabelle Hidaïr montrent la tendance ancrée en chacun de nous à baser notre intérêt pour l'autre sur des éléments internes à des zones de classification appartenant, soit à un modèle politico-social, soit à une idéologie s'attachant à nos propres valeurs, dépassant ainsi l'autre de ce qu'il a de plus profond en lui. Ce qui fait de lui un autre. Sans remettre en cause le concept de l'interculturalité, elles ont permis à l'auditoire d'avoir un regard élargi sur la problématique de la discrimination de l'autre, qu'il s'agisse d'une femme dans une société d'hommes ou d'un primo-arrivé

venant dans une communauté quelconque.

Françoise Loe-Mlle



Isabelle Hidaïr,
docteur en Anthropologie

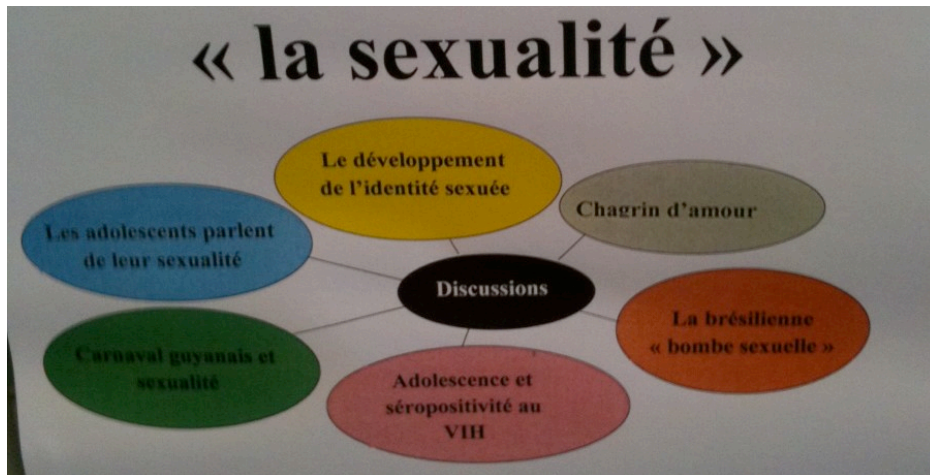


Figure 2 : Affiche de la table ronde sur « LA sexualité » des « bombes sexuelles » brésiliennes

« Étonnante cette affiche d'une table ronde sur la sexualité organisée par l'Association Guyanaise des Psychologues, qui propose une discussion sur "La brésilienne, bombe sexuelle" (sic) et semble ainsi entériner les pires clichés des bistrot de Guyane. Il est assez révoltant de voir ainsi valider un stéréotype grossier qui parcourt la société guyanaise. Si, en métropole, un Brésilien est forcément sambiste, footballeur ou travesti au bois de Boulogne, en Guyane une Brésilienne serait forcément une bimbo écervelée, "bombe sexuelle", donc, sous-entendu toujours plus ou moins femme facile, voire pire. On a malheureusement l'habitude d'entendre ces âneries au bistrot ou devant le chinois du quartier, autour de quelques bières sirotées après (ou pendant) une journée de travail d'ouvrier.

Mais quand les doctes "psychologues" de Guyane se mêlent de diffuser de tels stéréotypes, on se demande de quelle culture, de quel recul et de quelle "psychologie" ils ou elles peuvent se prévaloir. Et cela pose quelques questions:

Pourquoi associer "sexualité" et "Brésilienne" ? Et les autres, elles n'en ont pas de sexualité ? Pour qui promène son regard sur la gente féminine de Guyane sans idée préconçue, il me semble qu'aucune catégorie ethnique n'a le monopole du court-vêtu, du décolleté ou de la sensualité ostentatoire.

Toutes les Brésiliennes sont donc sommées d'être des "bombes sexuelles", puisque c'est visiblement validé comme intrinsèque chez elles par la faculté de nos très éclairés "psychologues". Marié depuis onze ans à une "Bombe sexuelle", donc, il m'avait pourtant toujours semblé avoir épousé une femme, qui s'est trouvée être d'origine brésilienne. Il faudra que je lui signale cet aspect de sa personnalité qui nous avait

jusque là échappé.

Pourquoi ne pas avoir ajouté d'autres thèmes de discussions d'une aussi grande finesse ? On aurait pu imaginer "La Française castratrice", "La Créole sponsorisée", "l'Amérindienne langoureuse" "la Bushinenge déchaînée", afin de poursuivre dans cette veine rigoureusement scientifique...

Quelle est la valeur scientifique, donc, de tels clichés ? Sait-on que nombre de sondages montrent qu'une majorité des Brésiliens n'aiment pas le carnaval et le fuient quand ils le peuvent ? Que beaucoup de Brésiliens n'aiment pas le samba ? Et que beaucoup de Français n'aiment pas le fromage ou que très peu d'entre eux portent un béret basque ?

Quant à l'aspect psychologique, parlons-en. Est-ce que ces "psychologues" imaginent les dégâts d'un tel affichage de stéréotype? Nombre de Brésiliennes de Guyane, ou de Guyanaises d'origine brésilienne souffrent d'être systématiquement rattachées à ces clichés de "beauf à la Cabu". A t-on pensé également que, pour des jeunes filles sans cesse ramenées à cette image, il est difficile de résister à la pression qui les oblige pratiquement à se conformer à ce stéréotype (sinon elles "ne sont pas de vraies brésiliennes"). Quand on pense que cette table ronde se déroulera à l'IUFM et formera donc une escouade de futurs professeurs à ces clichés rances...

Il n'est pas non plus interdit de penser que ce genre d'intitulés en dit long sur l'ignorance et la condescendance envers les autres dont font preuve certains, doctement campés dans leur certitudes, sans doute incapable d'imaginer une seconde que les "Brésiliennes" sont des femmes, et pas nécessairement des "bombes" » (in <http://www.brasilyane.com/index.php/manchette/393-0704-bresiliennes-les-psychologues-guyanais-nont-pas-peur-des-caricatures->)⁵, Gérard Police

⁵ <http://www.brasilyane.net/viewtopic.php?t=307>

Annexe VII. Procédure d'obtention de VISA

Par le Consulat de Belém : Formulaires de demande de VISA pour les ressortissantes brésiliennes vers la Guyane française (VISA long)

Visto de curta duração Guiana francesa (de 01 a 90 dias de permanência Lista atualizada em 01/09/09)

Atenção! Não compre a passagem antes da obtenção o visto

Não aceitamos dossiês incompletos/ Após análise, documentos suplementares poderão ser solicitados. Guiana francesa.

Para a pessoa que está solicitando o visto:

- Comparecimento do solicitante no Consulado de Belém
- Formulário preenchido e assinado (retirá-lo no consulado ou no site da nossa Embaixada: brasil.ambafrance-br.org)
- Carta explicando o motivo da viagem
- 2 fotos (padrão francês), com fundo branco e sem borda. Endereço indicado: Rua Aristides Lobo nº287.
- Carteira de vacinação internacional (original) (feito em Posto de Saúde e passado na ANVISA do Aeroporto Internacional de Belém)
- Comprovante de residência (recibo de água, luz ou telefone).
- Passaporte válido (no mínimo seis meses) e cópias da primeira e segunda página.
- Identidade (RG)
- Comprovante de renda. Se for estudante, apresentar declaração da escola ou universidade.
- Seguro Viagem ou de vida (internacional) com cobertura de R\$100.000 (válido por 90 dias).
- Estrangeiros residentes no Brasil, devem anexar: Protocolo ou Registro Nacional de Estrangeiros (RNE). Retirada do passaporte, em Brasília-DF, após convocação.

A pessoa que está lhe acolhendo na França:

- Atestado de acolhimento (Attestation d'accueil) original. Este pode ser substituído por reserva de hotel ou carta convite.
- Documento de identidade da pessoa que fez o Atestado de acolhimento (fotocópia da identidade ou passaporte, se for francês, se for brasileiro, carta de séjour)
- 3 últimos contra-cheques ou extratos bancários da pessoa que fez o Atestado de Acolhimento.

Obs: **Se tiver um parente na França além de quem está lhe recebendo, apresentar:** fotocópia da identidade ou passaporte, extratos bancários, se for brasileiro, carta de séjour

Para menores incluir:

- Registro de nascimento
- Autorização de viagem (reconhecida em Cartório)
- Carteira de identidade (RG)
- Seguro viagem internacional (para maiores de 14 anos).
- Declaração escolar

Obs: **Todos os documentos devem ser apresentados em originais e fotocópias (uma de cada).** (Valor variável quinzenalmente de acordo com o Euro 60, 00): 10/04/08. Taxa do dia **R\$ 140,85**

Caso o visto seja negado, não haverá reembolso.

Prazo para entrega após análise dos documentos: 20 e 60 dias.

Horário de funcionamento do Consulado: segunda a sexta de 9:00 às 12:00h

Rua Dos Mundurucus nº3100, sala 2409 – CEP: 66.040-270 Belém (Pará) – Brésil -Tél: (091) 32.24.68.18 Fax: (091) 32.25.41.06 e-mail: [consulat.belem@yahoo.fr/](mailto:consulat.belem@yahoo.fr) Horário de funcionamento: 09:00 às 12 (segunda à sexta-feira)

Visa court (01-05 jours)

Visto de transito (turismo) (com permanência de 01 a 05 dias em Caiena, Guiana francesa).

Não aceitamos dossiês incompletos e formulários mal preenchidos

Documentos suplementares poderão ser solicitados no decorrer do processo de liberação do visto

Obs: Os que passarem por Martinica, Guadalupe e os que saírem direto das cidades do Brasil, para a França Metropolitana, não necessitarão de vistos, mas deverão apresentar na chegada, no

território francês, os itens de número **1, 4, 6, 7, 8**, e comprovante de renda como: cartão de crédito internacional, dinheiro em espécie ou cheque de viagem no valor de **29,50 Euros** (para os que forem com **atestado de acolhimento (Attestation D'accueil)**), **54,00 Euros** (para os que forem ficar em de **hotel**).

1 Passaporte com validade no mínimo um ano (original)

2 Formulário preenchido e assinado (retirá-lo em nosso Consulado ou no site da nossa Embaixada: brasil.ambafrance-br.org)

3 Identificação: RG ou CNH

4 Carteira de vacinação internacional (fazer em posto de saúde e trocar no posto da ANVISA do Aeroporto Internacional de Belém)

5 Duas fotos 3.5x4.5 (Rua Aristides Lobo nº287) (originais)

6 Passagem ida e volta com validade máxima de três meses (90 dias)

7 Reserva hotel ou atestado de acolhimento original (Attestation D'accueil) feito na Prefeitura, na França. O mesmo pode ser substituído por carta convite oficial.

8 Seguros: vida, saúde ou de viagem (internacional), com cobertura de R\$100.000,00 pelo período total da viagem (visitante)

9 Telefone da pessoa responsável na França

10 Comprovante de renda, do visitante e do acolhedor

11 Comprovante de residência, do visitante e do acolhedor

12 Comprovante de parentesco com o acolhedor (Carta de séjour ou CNI)

13 Carta explicando o motivo da viagem (visitante)

14 Estrangeiros residentes no Brasil devem anexar: Protocolo ou RNE

15 valor do visto 60 euros. Valor não reembolsável caso o visto seja negado.

16 OBS: OS QUE TIVEREM QUE SAIR DA ÁREA DE TRANSITO DO AEROPORTO, TERÃO QUE SOLICITAR VISTOS EM NOSSOS CONSULADOS.

Prazo para entrega: entre 20 e 60 dias

Para menores anexar:

- Registro de nascimento.
- Autorização de viagem (reconhecida em Cartório)
- Carteira de identidade (RG)
- Seguro viagem ou de vida (internacional), maiores de 14 anos.
- Declaração escolar

Obs: Apresentar uma fotocópia de cada documento.

* Local indicados para a foto:

- Rua Aristides Lobo n° 287 (próximo ao Restaurante Popular)

Rua Dos Mundurucus n°3100, sala 2409 – CEP 66.040-270 : Belém (Pará) – Brésil -Tél: (091)32.24.68.18 Fax: (091) 32.25.41.06 e-mail: [consulat.belem@yahoo.fr/](mailto:consulat.belem@yahoo.fr) Horário de funcionamento: 09:00 às 12 (segunda à sexta-feira)

Association (CIMADE Guyane)

Observations CIMADE [Extrait du journal de terrain]

Lundi matin, répondre au téléphone, prise de rendez-vous. Les premières questions :

- Avez-vous déjà fait une demande de carte de séjour ?
- Avez-vous déposé un dossier ?
- Avez-vous des parents ici (proches : père/mère, frères/sœurs, concubin/enfants) ?

Si oui, est-ce que vous vivez avec votre conjoint ? Est-ce qu'il/elle travaille ici ? Vos enfants sont-ils nés ici ? S'ils sont présents sur le territoire au jour de la demande, et qu'ils ont 13 ans, ils peuvent faire valoir leurs droits (s'ils y sont depuis plus de 5 ans). Amener les justificatifs (certificats de scolarité).

- Depuis combien de temps êtes-vous en Guyane française ?

En fonction des réponses, il faut prendre un rendez-vous. Prendre les coordonnées de la personne, le nom et le numéro de téléphone. Leur demander d'amener tous les justificatifs permettant de monter un dossier.

Quatre raisons pour avoir une carte de séjour de plein droit :

- Avoir 13 ans, et être depuis plus de 5 ans sur le territoire, sans problèmes judiciaires.
- Être atteint d'une maladie qui ne peut pas se guérir ailleurs (diabète, SIDA, Tripano... problèmes cardiaques, neurologiques). Il faut alors que la demande soit complétée d'une attestation médicale.
- Avoir une mère ou un père français, être conjoint d'une personne française. Conjoint de français signifie de pouvoir prouver d'une vie commune, de retourner dans le pays d'origine et d'aller au consulat sur place, et, d'y faire une demande de visa. Pendant la période de séparation, il faut que les époux prouvent de la continuité de leur communication, par mail ou par lettres. Après l'obtention d'un visa, la CIMADE monte

un dossier et la personne a deux mois pour faire la demande d'une carte de séjour de conjoint de français.

- Avoir des liens familiaux (ce qui est différent du regroupement familial, rendu difficile avec les changements de Hortefeux de 2007).

Pour la plupart des personnes, la carte de séjour est dans un premier temps une carte d'un an, renouvelable jusqu'à sept fois minimum. La carte de 10 ans s'obtient lorsque les personnes justifient (et peuvent justifier) de leur insertion (travail, logement, famille).

La CIMADE se charge de monter des dossiers afin qu'ils puissent passer à la préfecture. Ensuite, une fois que toutes les pièces sont récupérées, les demandeurs récupèrent les originaux (une copie leur est donnée, une autre est conservée à la CIMADE), et envoient le dossier, avec accusé de réception à la Préfecture. Il faut ensuite attendre la réponse, qui peut prendre du temps.

Le dossier du premier rendez-vous se compose comme suit :

Fiche d'entretien

Dates RV :

Nom des bénévoles :

Premier rendez-vous : oui o non

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone personnel :

Situation de famille :

Objet du rendez-vous : o 1^{er} titre de séjour o renouvellement de titre de séjour
o regroupement familial o Nationalité

Décision prise à l'issue du rendez-vous et indiquée à l'étranger :

Le parcours administratif

Date d'entrée en France : Régulièrement ? m non m oui

Déjà eu un titre de séjour ? (indiqué la date et pourquoi et ce qui s'est passé ensuite) :

A-t-il déjà demandé un titre de séjour ? si oui, quand ?

Relations de l'étranger avec la police, gendarmerie, justice

Arrestations : non oui

Emprisonnement non oui

ITF non oui

Rétention non oui

La famille de l'étranger

Les parents (père et mère)

Où sont-ils ? (si en France, noter si titre de séjour et la nationalité) :

Frères et sœurs :

Où sont-ils ? (si en France, noter l'âge, si titre de séjour et la nationalité) :

Conjoint/concubin

Où est-il ? (si en France, notamment si titre de séjour et la nationalité) :

Enfants

Où sont-ils ? (si en France, noter date et lieu de naissance, si TIR et nationalité) :

Observations :

A la suite de ce dossier, on prévoit – ou pas – la constitution de dossiers à déposer auprès de la Préfecture de Cayenne, où les documents exigés sont indiqués sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/F15914.xhtml>

La procédure de renouvellement des titres de séjour

Une demande de renouvellement d'une carte de séjour de 10 ans

Une attestation de résidence

Mme XXX

Ressortissante brésilienne, née le.....à

Carte de résident n°

A l'attention de M. le Préfet de Guyane
Bureau de la Nationalité et de l'Immigration

A Kourou le 19 août 2008.

Objet : Demande de renouvellement de ma carte de résident valable 10 ans pour une carte de résident permanent

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je sollicite votre bienveillance afin d'obtenir le renouvellement de ma carte de résident conformément aux dispositions de l'article L. 314-1 du CESEDA, selon lesquelles « *la carte de résident est valable 10 ans. Sous réserve des dispositions des articles L. 314-5 et L. 314-7, elle est renouvelable de plein droit* ». Au jour d'aujourd'hui, et conformément aux modifications apportées à la durée de la carte de séjour, je sollicite par la présente lettre une carte de résident permanent.

Entrée en France en 1991, je suis titulaire d'une carte de résident de 10 ans, délivrée par la Préfecture de Guyane le 17 décembre 1998 et valable jusqu'au 16 décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de vos services, j'ai tenté de prendre rendez-vous par téléphone le 16 août 2008 auprès de votre permanence téléphonique. Il m'a malheureusement été répondu que la personne responsable de ce service était malade et ne reprendrait pas ses fonctions avant début septembre.

Souhaitant agir en conformité avec la législation française, je tiens à répondre aux prescriptions du CESEDA, et notamment de son article R. 311-2, qui dispose que « *si l'étranger séjournait déjà sur le territoire, il présente sa demande dans le courant des 2 derniers mois précédant l'expiration de la carte de séjour dont il est titulaire* ».

Mon état de santé nécessite une prise en charge de la sécurité sociale, étant diabétique, souffrant de problèmes sanguins et respiratoires, je dois absolument être en règle le plus rapidement avec ma carte de résident permanent.

Voilà pourquoi ce jour je vous communique par courrier tous les justificatifs nécessaires à ma demande de renouvellement de titre de séjour, soit :

- la photocopie de mon passeport
- 4 photos d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- mon ancien titre de séjour
- une attestation sur l'honneur concernant mes séjours à l'étranger
- une enveloppe blanche à fenêtre timbrée à 0,54€

Si l'instruction de ma demande de renouvellement venait à dépasser les 3 mois de validité supplémentaire de ma carte de résident, comme en dispose l'article L. 311-4 du CESEDA, je vous sollicite d'ores et déjà pour la délivrance d'un récépissé qui autoriserait ma présence en France durant le temps nécessaire à ma demande de renouvellement de ma carte de résident par vos services. Dès lors que mon titre de séjour autorisait une activité professionnelle sur le territoire de la Guyane française, ce récépissé devrait également m'autoriser à suivre la formation ANPE que je dois suivre dès le début du mois de septembre.

Je vous demande également de me fixer un rendez-vous dans vos services dans les plus brefs délais afin que je puisse finaliser ma demande de renouvellement par ma présence dans vos locaux.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.

Mme XXX

Mme XXX

A l'attention de M. le Préfet de Guyane
Bureau de la Nationalité et de l'Immigration

Kourou le 19 août 2008.

Objet : Attestation sur l'honneur

Monsieur le Préfet

Je certifie sur l'honneur, et, par la présente lettre, que je n'ai pas quitté le territoire français pendant ces dix dernières années.

En effet, mon état de santé ne me permet pas de me déplacer en dehors des frontières. Atteinte d'un diabète je dois me rendre très régulièrement chez le médecin ou à l'hôpital pour des examens concernant la progression ou la régression de mon taux de sucre dans le sang. De plus, cela occasionne des dysfonctionnements graves – au niveau de mon taux de cholestérol, de ma circulation sanguine et de mon anxiété de manière générale – m'empêchant de me déplacer loin de mon domicile.

Merci pour votre attention.

Cordialement,

Mme XX

Annexe VIII. Quartiers périphériques, compléments d'informations

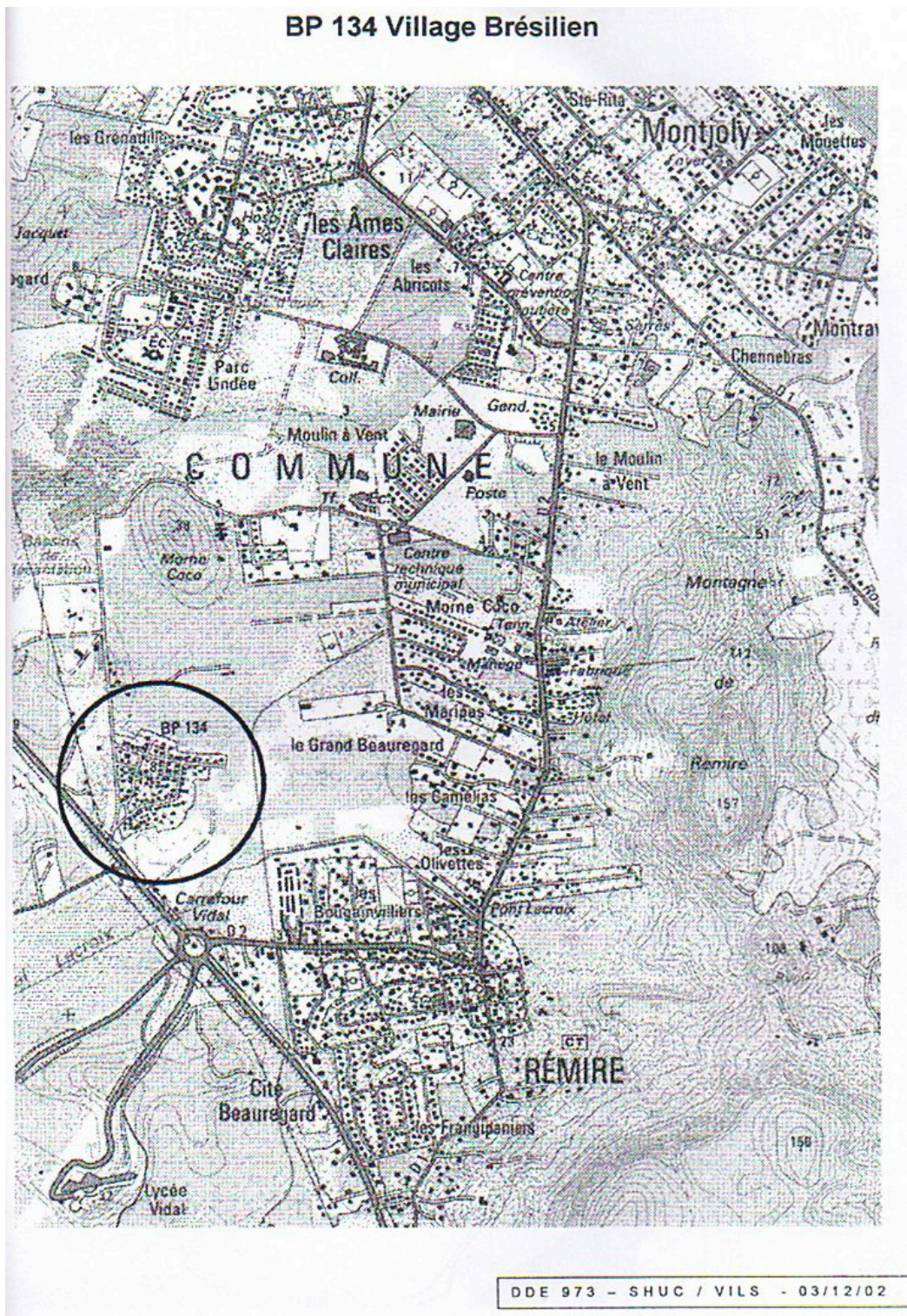


Figure 3 : Localisation de la BP134 (Source : direction départementale de l'équipement, 03/12/02)

SITES INSALUBRES A REMIRE-MONTJOLY

Sites	POS	Propriétaire foncier	logements	Habitants	Statut occupants	Nationalité	Etat du bâti	Réseaux	Observations
BP 134	IINA	Département	200	1000	Simple autorisation communale	Brésilienne	Etat général moyen, quelques maisons insalubres cependant	Voirie et assainissement eaux usées inexistantes Eau potable et électricité en partie piratées	Etude préopérationnelle à lancer
Hameau des Encens	IINAb NC	En majorité privé, 4 parcelles sont propriété de l'Etat	110	350	propriétaire du bâti Foncier revendu par des associations qui ont occupés les lieux	Française	Bon standing	Voirie et assainissement eaux usées inexistantes Eau potable et électricité piratées	Habitat en partie en zone aléas forts PPR mouvement de terrains- A traiter en collaboration avec Cayenne
Rémire centre	UC	privé	50	200	Locataires ou sans titre	Haitienne	type bidonville	inexistants ou piratés	à éradiquer
Chemin Tarzan	UD - NC	Privé	30	100	occupants sans titre	Brésilienne	type bidonville	inexistants ou piratés	A traiter dans la cadre du Mont Baduel en collaboration avec Cayenne
Chez Léo	UD	privé	50	200	Locataires	Haitienne	précaire, densifié	insuffisants	Ils'agit d'une série de pièces insalubres, louées à des étrangers - Phénomène de marchand de sommeil
Route des Plages RD1	IIND (Plages) IINA(Mahury)	Département Etat et privé	150	400	propriétaire du bâti Occupation des terrain sans autorisation	Haitienne Brésilienne Sainte Lucienne	très médiocre, habitat diffus, se densifie en petits villages vers le Mahury	inexistants ou piratés	
Vieux Chemin	UC	Privé et Commune	50	200	Locataires	Haitienne	très médiocre,	sous équipés	la commune détruit les logements qui se libèrent
Zone portuaire du Dégrad des Cannes	UE	Département	30	120	occupants sans titre	Brésilienne	type bidonville	inexistants ou piratés	A éradiquer Voir périmètre de protection SARA
TOTAL			670	2570					

Figure 4 : Sites insalubres de Rémire-Montjoly. (Source : direction départementale de l'équipement, 03/12/02)

BP 134

Caractéristiques générales

En 1988, la Commune de Rémire-Montjoly autorise l'installation à proximité de la RN3, à titre précaire et révocable, de quelques familles provenant de la route de Plages.

On comptait en 1990, 86 logements pour 400 habitants (étude ARUAG).

Aujourd'hui, sur ce site dénommé « BP 134 », vivent environ 200 familles, soit environ 1000 personnes.

Les habitants de la "BP 134" sont en majorité d'origine brésilienne, avec une minorité de familles haïtiennes ou guyanaises.

Certaines familles comptent plus de 10 personnes sous un même toit.

Les hommes occupent souvent des emplois de manoeuvre dans les chantiers du bâtiment. Les familles vivent beaucoup de travail au noir, de petits boulots ("Jobs"). Beaucoup sont allocataires du RMI.

Il existe une association des jeunes ouvriers brésiliens "AJOB" très dynamique qui assure depuis des années la gestion du village.

Etat des lieux

Le foncier

Le site appelé aussi "Village Brésilien", est situé sur le territoire de la commune de Rémire-Montjoly sur les parcelles cadastrées AS :146, 148,153,154,159 qui sont la propriété du Département de la Guyane.

Ce site est classé en zone NA du POS de la commune depuis février 2000.

La commune a fait une demande de rétrocession du terrain d'assiette.

Une parcellisation avait été instaurée à l'origine par la municipalité, qui accordait aux bénéficiaires des autorisations d'occupation à titre provisoire. Aujourd'hui, les consignes (alignements - implantation etc...) ne sont plus respectés, et à l'intérieur des parcelles, les constructions se sont densifiées.

L'habitat

L'habitat est assez hétérogène, tant par sa structure que par son état général. Ce sont des habitations individuelles en rez-de-chaussée dans un état général assez médiocre, construites sans permis, et pour certaines sur autorisation et selon les consignes de la municipalité :avec le soubassement en dur, les murs en parpaing et en bois et toitures en tôles. On trouve cependant bon nombre de maisons insalubres, faites de matériaux de récupération, et situées parfois en zone inondable.

Les réseaux

L'alimentation électrique est insuffisante, parfois défectueuse. Certaines habitations n'ont pas l'eau potable et sont alimentées par des puits, malgré la proximité de l'ancienne décharge publique.

Les réseaux d'eaux usées et pluviales sont inexistantes. Les évacuations se font directement par des rigoles à ciel ouvert.

La voirie est constituée de pistes en latérite en très mauvais état, et rend très difficile l'accès des véhicules de secours. En période de pluie, certaines zones deviennent inaccessibles.

Figure 5 : Caractéristiques de la BP134 (Source : direction départementale de l'équipement, 03/12/02)

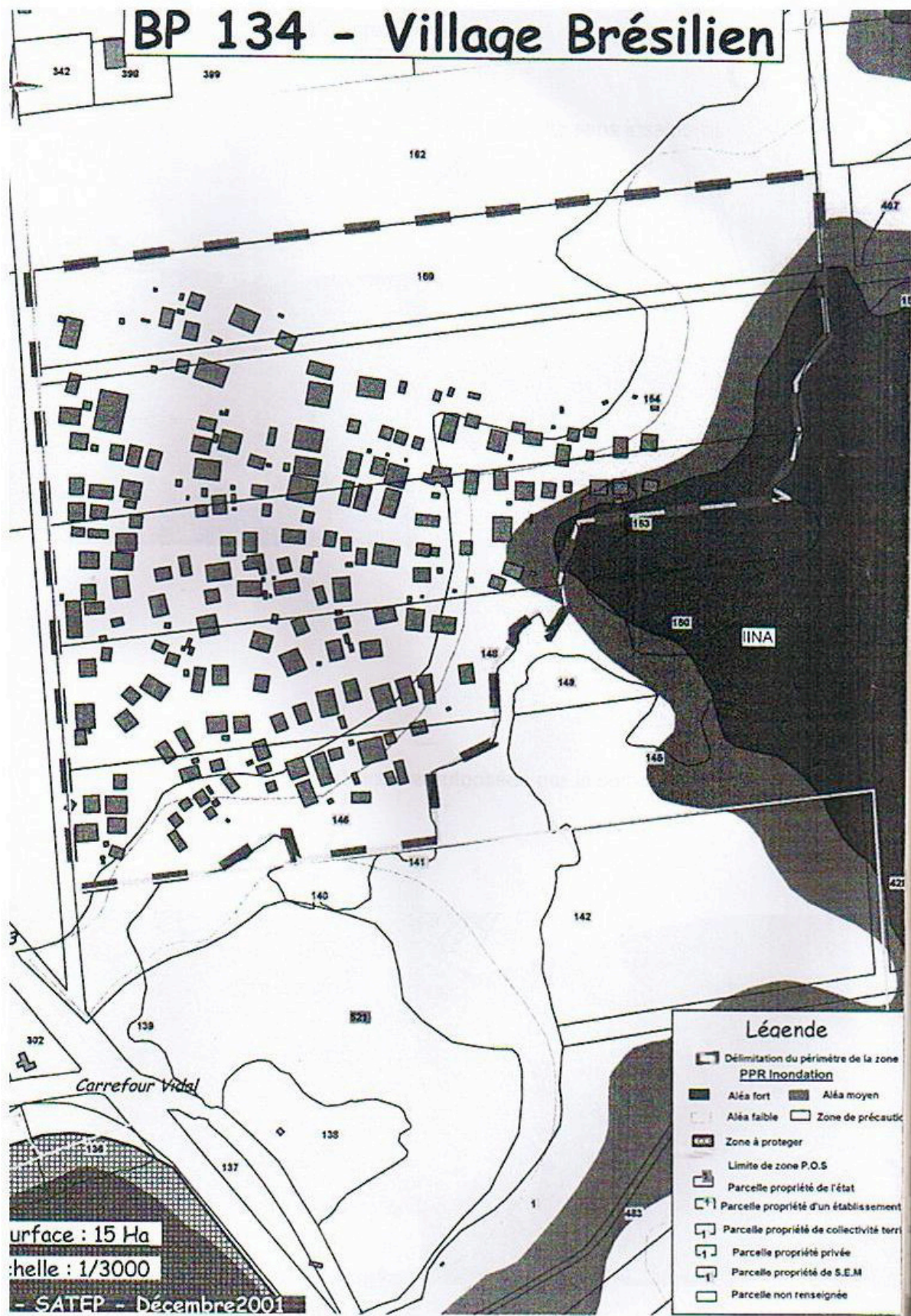


Figure 6 : Premier relevé topographique de la BP134.
 (Source : direction départementale de l'équipement, 03/12/02)

Un nom pour la BP-134



Carte 1 et photographie 5 : localisation de la BP134, et réhabilitation du quartier « résidentiel »

(Source : géoportail)

A partir des données du documentaire : Un nom pour la BP-134 ! de [Jean-François Comminges](#)
2005 - France - 52 minutes - DV Cam

Résumé mis en ligne :

Dans la commune de Rémire-Montjoly, près de Cayenne en Guyane française, il existe un quartier sans nom. À l'origine, un terrain vague en périphérie, prêté par la mairie au milieu des années 80 pour une poignée d'immigrants venus du Brésil. Aujourd'hui encore, une "zone d'habitation provisoire", où les habitants vivent à titre précaire et révoquant. Dans ce quartier dit "la BP 134",

aucune infrastructure publique n'a encore été mise en place. La distribution du courrier n'est pas assurée. Le ramassage des ordures ne se fait pas. L'électricité n'arrive pas d'elle-même dans les maisons. L'eau s'évacue où elle peut et quand elle peut sur des sentiers non recouverts, en terre de latérite. Inondé en saison des pluies, envahi de poussière rouge en saison sèche, le quartier subit chaque année la brutalité du climat tropical. De nouvelles poches d'insalubrité émergent continuellement, rendant le quotidien des habitants d'autant plus difficile que continuent d'y affluer de nouvelles familles arrivantes, d'origine brésilienne, haïtienne et depuis peu guyanaise. Pourtant, et malgré le boom démographique considérable que le quartier a subi - 86 familles (soit 400 personnes) en 1990, pour près de 200 familles (soit 1 200 personnes) qui y résident actuellement -, la mort programmée par favela n'a pas (encore) eu lieu sur ce quartier au nom de "Boîte postale". Et l'îlot inculte a même pris des allures de village autonome !

Historique et localisation

BP134, Boîte postale à laquelle est ajoutée un point de comptage kilométrique. Historiquement, la BP est née de l'arrivée de quatre familles, résidant au Mahury (pointe de l'île de Cayenne), délogées par la montée des eaux et les inondations successives. On leur attribue des parcelles sur lesquelles ils vont bâtir des maisons en bois, puis, progressivement en béton. Ils se trouvent à côté du Mont Cabassou et de la décharge municipale. Un titre précaire et irrévocable est alors donné à ces familles, puis aux autres habitants, qu'ils/elles soient Brésiliennes, Guyanaises ou Haïtiennes. Le site est reconnu aujourd'hui (en 2004) alors que les personnes y sont depuis 18 ans, c'est-à-dire depuis 1986. La problématique de la réhabilitation est donc celle qui sous-tend le documentaire de Comminges.

Entretiens et interaction avec la municipalité

Les premiers entretiens présentent les « figures » de la BP 134 : José Gomes, Mario Ferreira ainsi que sa femme et Andrade da Silva. José est le principal interlocuteur, il a un *habitus politique*, son père étant déjà dans ce milieu au Brésil. Mario est l'un des premiers à avoir construit une maison en dur, petit à petit explique-t-il, d'abord des maisons en bois, complétées de n'importe quels matériaux utilisables qu'ils allaient alors voler (jusqu'à ce qu'ils puissent faire autrement, le payer). Ce dernier est le premiers à avoir coulé le béton pour sa maison.

Dans un premier temps, il y a lieu de faire une étude sur la réhabilitation. Quels sont les intérêts de l'Etat/gouvernement/Mairie, pour ceux de la commune de Rémire-Montjoly à faire cela maintenant ? Est-ce qu'ils reçoivent des financements particuliers, notamment de l'Europe ? Des enveloppes à dépenser pour en avoir de nouvelles ? Avoir un contrôle de la situation. A ce point,

l'un des représentants se permet une remarque sur « les gens que vous n'avez pas invité à manger », « le fait qu'il faille un recensement de la population exacte ».

Situation sanitaire : pas de benne à ordures (peux aussi compléter mes données de questionnaires, maintenant que je sais comment les mettre à plat). Le représentant demande : où la mettre, à l'entrée de la cité ? Mais elle sera sur le terrain de quelqu'un... cela va poser des problèmes de vols... et puis, les personnes qui déchargent illégalement leurs ordures avec des brouettes, c'est illégal aussi. Il faut résoudre ce problème. Pas de tout-à-l'égout, pas de boîtes aux lettres (elles ont été installées en 2006), les enfants redistribuent le courrier (et Irenda, une des femmes interrogées). Le Conseillé Municipal fait un commentaire intéressant sur l'intégration, que je reprends :

« L'intégration, c'est pas qu'on mette de l'eau, de l'électricité, de l'éclairage, du tout-à-l'égout, ..., c'est pas ça qui va faciliter l'intégration. L'intégration c'est l'adhésion à un processus de vie sociale tel qu'il existe actuellement sur le territoire communal et sur le territoire national. Donc le principe que nous proposons c'est celui-là (...). On va vous donner un titre d'occupation qui soit de la location ou un titre de propriété. Que ces choses là, ça va simplement faire que des gens qui habitent-là soient un citoyen. Un citoyen, c'est celui qui a un comportement citoyen ».

Réactions du côté des habitants : les gens pensent que le Maire ne les respecte pas, ils précisent que les brésiliens sont venus construire la Guyane française et la Mairie nous parle d'intégration, c'est ça l'intégration ? Nos enfants sont nés en Guyane, ils sont guyanaises, c'est ça l'intégration (José Gomes). Le représentant de la DDE, Jean Baptiste Adolphe, suivi du Développement Urbain et Social (DUS), Monsieur Aimable, de la structure où Monsieur Gomes se rend. La DSL parle d'une convention en attente, qu'il faut d'abord réaliser une enquête sociométrique et sanitaire : quel est le coût d'une réhabilitation. Il faut trouver au mieux les moyens pour améliorer les conditions de vie locale. L'étude plus la convention vont permettre, sur le plus long terme, de résorber l'habitat insalubre, y inclus un aménagement par rapport au « tissu local ». Il faut réhabiliter en « gardant l'âme de la cité », la qualité urbanistique (c'est pas la peine de tout raser...), et, les qualités multiculturelles, précise l'adjoint au Maire. Karam, du conseil régional, fait référence à la Municipalité et à l'importance des liens entretenus avec les Associations (celle de José Gomes, la DAAC, celle de Mario avec les jeunes et la musique).

Boîte Postale 134,

C'est l'un des plus grands villages brésiliens que compte l'île de Cayenne, avec ceux de la route des Plages et du rond-point Leblond. A l'occasion de l'arrivée du nouveau consul, radioscopie d'un quartier singulier, de cinq cents habitants, avec son propre mode de vie.



BP 134, un nom de boîte postale pour tout un quartier également appelé Cabassou, un peu avant le rond-point Vidal sur la RN 3 en direction de Dégrad des Cannes. Car le quartier n'existe pas officiellement. « **Le village n'est pas cadastré, pas déclaré,** » explique Guimarães Valmir, quarante-sept ans, trésorier de l'association du village qui vit ici depuis 17 ans... Résultat, pour la Poste, le quartier n'existe pas. Pas de facteur. Il n'existe qu'une seule boîte aux lettres pour tout le village. Le courrier est récupéré et trié régulièrement pour quelque cinq cents habitants.

Ce lundi matin, 11 heures, deux jeunes femmes s'attellent justement à la tâche devant la boutique du village. C'est là que les lettres sont gardées à disposition des habitants. Avant, pour quelques sous, une autre personne distribuait les lettres directement dans les maisons. Mais maintenant, c'est fini. « **Le facteur ne vient pas ici,** » confirme Sheila, installée au village depuis un an et demi. « **Le courrier n'est plus distribué, il reste au magasin.** »

Une vie propre
Un peu en dehors de tout, le quartier mène vaillamment sa propre vie. Les habitants se rassemblent régulièrement, pour



Sheila, arrivée il y a un an et demi.

Zilda Dos Santos regrette que la route ne soit pas goudronnée. « Les enfants se salissent ».

dès fêtes comme le Ciro de Nazaré, prévue ce dimanche (lire notre édition de samedi dernier).

Placardée sur la façade de la boutique de João Quaresma (ancien président de l'association du village, cinquante-huit ans), une invitation au Gospel du 13 décembre à l'église. En portugais, l'invité est convié à apporter « **un kilo de denrées non périssables** » pour payer son entrée. La vie s'organise à la brésilienne.

« **Le consul est venu il y a quelques jours, pour se présenter, raconte João. Il nous a dit qu'il était là pour nous aider, notamment à faire les papiers. Mais les difficultés du village ne sont pas de son ressort.** »

Pas de route, ni de pompiers

Pourtant, les besoins, il y en a. « **Il y a une dame qui a demandé l'eau il y a cinq mois et n'a toujours rien. Et puis, il y a la sécurité, les nouveaux clandestins qui viennent,** » énumère Sheila. D'autres parlent « **d'attaques et de vols,** le soir à partir de 21 heures.

Zilda Dos Santos, elle, regrette que « **les enfants se salissent lorsqu'ils marchent dans la boue pour aller à l'école.** » Zilda est une vieille habitante de B. P. 134, elle a connu l'époque

Arrivada dos santos Cortes, en famille. « Je suis ici depuis quinze ans, et je ne peux rien construire dans ma maison, il faut demander l'autorisation au maire qui refuse. »

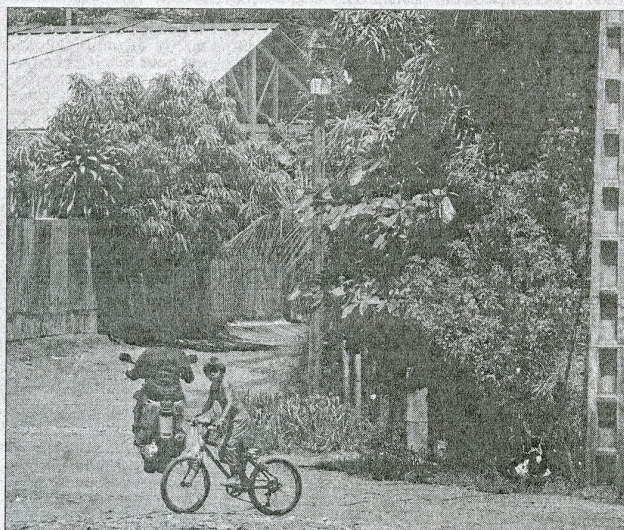
du début, « **sans eau, sans électricité, sans téléphone. Maintenant, on arrive à avoir tout cela.** » Ses enfants sont grands maintenant, ils ne vont plus à l'école du parc Lindor mais au collège Auguste-Dédé.

Plus grave, pas de route goudronnée signifie pas de pompiers. « **Ils ne veulent pas venir, c'est en trop mauvais état,** renchérit Arrivalda Dos Santos Cortes, depuis quinze ans dans le village. « **Même s'il se passe quelque chose de très grave, c'est difficile de les faire venir.** »

« **Tout ce qui a été fait jusque-là, la route, c'est nous qui avons tout payé,** » poursuit Arrivalda. Alors ? Va-t-on goudronner ? « **La dernière fois que nous avons demandé à la mairie, on nous a dit qu'elle cherchait les entreprises,** » conclut Guimarães Valmir.

En attendant la route goudronnée, le petit quartier poursuit son bonhomme de chemin, cahin-caha.

Magail Filou
Photos Jody



João Quaresma, 58 ans, tient la boutique du village. « Le consul nous a dit qu'il est là pour nous aider. Mais les affaires de B. P. 134 ne concernent pas le consulat. »



« Une migration de travail »

Impossible d'obtenir le nombre de cartes de séjour délivrées à des personnes de nationalité brésilienne en 2002. Ni auprès de la préfecture, où on précise qu'il n'est pas fait de statistiques par nationalité, ni à l'Omî, Office des migrations internationales chargé des contrôles médicaux avant délivrance d'un titre de séjour.

Le consulat avance le nombre de 10 000 immigrants, mais d'autres parlent de 20 000, si on ajoute à ce chiffre les nombreux villages de garimpos (chercheurs d'or) qui comptent chacun plusieurs centaines d'habi-

tants (notamment à Saint-Elie).

Ce qui est certain, c'est que les Brésiliens étaient la troisième immigration au recensement de 1999, selon l'Insee, Institut national statistique et études économiques. 7 170 immigrants officiels à l'époque, après 17 600 Surinamais arrivés essentiellement lors de la guerre civile au Surinam, et 14 150 Haïtiens, diaspora d'un pays meurtri, plus ancienne, qui date de 1975-1985.

Pour le Brésil, on ne repère pas de pic, ni de date précise d'immigration. « Les Brésiliens sont présents depuis assez longtemps sur le territoire

guyanais. Il s'agit surtout d'une migration de travail », expliquait l'Insee en 2002 lors d'une étude sur le sujet.

Le chiffre de 7170 peut paraître assez étonnant, mais selon l'Insee, il peut s'expliquer par l'arrivée ancienne de la communauté brésilienne. « Beaucoup de Brésiliennes et de Brésiliens se sont mariés avec des résidents de nationalité française. Leur enfant est donc français, et non recensé parmi les étrangers. »

Ils étaient au total 46 500 hommes et femmes de nationalité étrangère recensés en 1999 sur le territoire guyanais.

Traque aux clandestins dans le quartier BP-134

Une soixantaine de gendarmes, policiers et douaniers ont encerclé, hier matin, le bidonville de Rémire-Montjoly, à la recherche de clandestins.

Au « pipiri chantant », les forces de l'ordre ont bloqué tous les accès du quartier. « Un lieu où les étrangers en situation irrégulière ainsi que des délinquants viennent se réfugier », comme le définit le colonel Bergot, commandant de la gendarmerie en Guyane. Ses hommes, vingt-cinq au total, ont travaillé en collaboration avec une dizaine de douaniers (habilités à fouiller les véhicules), autant d'agents de la Paf (Police aux frontières) ainsi qu'une quinzaine de policiers de la sécurité publique. « Nous sommes dans le cadre d'une réquisition du procureur pour procéder à des contrôles d'identité, explique le colonel Bergot. Mais nous ne sommes pas en enquête judiciaire. Nous n'avons pas d'indices particuliers sur telle ou telle personne. »

Cependant, en croisant

les identités contrôlées avec les fichiers centraux, les forces de l'ordre espéraient bien retrouver certains individus faisant l'objet d'un avis de recherche. A défaut, ils ont rassuré les habitants en règle du quartier. « Ça fait un peu bizarre de se faire contrôler comme ça, tôt le matin, explique Christophe. Mais c'est bien. Ici, il y a des fuyitifs de Macapá qui viennent se planquer. Le soir, ils rentrent dans nos maisons pour nous voler ! ».

« Ils devraient rentrer dans les maisons, au fond du village. C'est là que se cachent les clandestins », assure Jessica. Mais les gendarmes, comme les policiers, ne disposaient pas d'un tel ordre, ce jour-là. Ils ont dû se contenter de contrôles de papiers sur les pas de portes.

Durant la matinée, treize étrangers en situation irrégulière ont été interpellés. Mais



Treize habitants n'ont pas pu présenter de titre de séjour en règle. Ils ont été confiés à la Police aux frontières (Paf), en vue d'une expulsion. (Photos : D.V.)

il s'agit probablement d'une faible part de la population clandestine du BP-134. Une

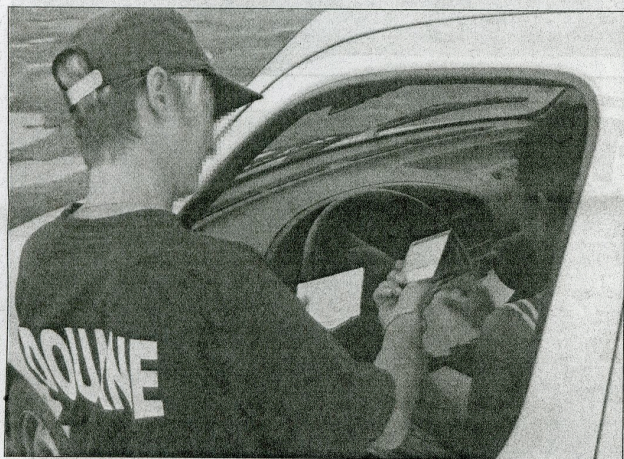
habitante du quartier s'est amusée de voir les volets s'ouvrir lentement après le départ des forces de l'ordre.

Alors que l'objectif des reconduites à la frontière a été porté à 7 500 en 2006, chacun des services des forces de l'ordre s'est vu assigner un résultat à atteindre. On ne sait pas encore qui bénéficiera des résultats de l'opération conjointe. Un détail, selon le colonel Bergot : « L'essentiel, c'est que nous atteignons tous ensemble. »

D.V.



Les gendarmes ont multiplié les contrôles sur la voie publique, mais n'étaient pas autorisés à visiter les domiciles.



Seuls les douaniers ont pu fouiller les véhicules entrant ou sortant du quartier.

Jeudi 18 mai 2006

FRANCE-GUYANE

Articles 11&12 : Le traitement médiatique de la BP134 Source *France Guyane*, (06/10/2003) ; (18/06/2006)

Relevé topographique de Vila Vitória

VILA VITÓRIA DO OIPOQUE

VILA VITÓRIA DO OIPOQUE – Nome constituído as margens do Rio Oiapoque em frente à cidade de SAINT GEORGE, localizada na fronteira do BRASIL com a GUYANA FRANCESA nas divisas do RIO OIAPQUE, que banha as margens do ESTADO do AMAPÁ com a GUYANA FRANCESA, a colonização iniciou devido à crescente invasão de brasileiros que se aventura por melhores condições de vida, que até então, o outro lado da fronteira oferece. Todavia existem aqueles que por ventura não conseguem alcançar seus objetivo e são obrigados a deixar o País como clandestinos, e sem ter como retornar ao seu ESTADO de origem. Um pequeno grupo de pessoas se reuniu às margens do RIO OIAPQUE – AP e começaram a desbravar no dia 03 de Janeiro de 2005.

Após alguns dias de conflito com o proprietário das terras, entraram em comum acordo, onde o Senhor JOSÉ BONIFACIO (Zé Branco) fez a doação das terras para os ocupantes que atualmente são os moradores do novo Vilarejo, localizado em frente à cidade de SAINT GEORGE entrada da GUYANA FRANCESA para os brasileiros que vivem no Município de Oiapoque-AP.

No dia 03 de Novembro de 2006 foi constituída a ASSOCIAÇÃO DE MORADORES DA COMUNIDADE VILA VITÓRIA DO OIAPQUE (AMCVVO), protocolado no CARTÓRIO DE REGISTRO CIVIL DAS PESSOAS JURIDICAS, registrado no livro 004-A, no termo nº 152. Documentos apresentados e arquivados nos termos do Art. 120 e 121 da lei 6.015/73. Foi somente pelo surgimento da Associação de Moradores que o pequeno vilarejo teve as suas reivindicações aceitas. No começo tivemos a abertura das ruas e avenidas que foram Mapeadas por uma empresa particular de topografia que elaborou o LEVANTAMENTO TOPOGRÁFICO PLANIMÉTRICO E SEMI-CADASTRAL JOSÉ BONIFACIO (Sr. BRANCO), referente a PLANTA URBANISTICA, SEÇÕES DE VIAS e



ASSOCIAÇÃO DE MORADORES DA VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE
CNPJ/MF: 08.640.028/0001-03 END: Av. N S de Nazaré nº 31
Bairro: Vila Vitória do Oiapoque / Oiapoque-AP Cep: 68980-000

ÁREAS INSTITUCIONAIS com uma ÁREA m² de 312.378,50 prevista para 584 LOTES PADRÕES medindo 10x30 metros.

O Prefeito Municipal de Oiapoque no uso de suas atribuições e de acordo com o disposto no Art. 71, inciso III da lei Orgânica Municipal aprovou a LEI nº 283/2007 de 04 de Junho de 2007. Ficaram assim denominadas as RUAS e AVENIDAS da VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE remanescente do loteamento que faz parte da sede do Município de Oiapoque.

O governador do Estado do Amapá no uso de suas atribuições através de reivindicação feita no dia 13 Julho de 2006, pelo presidente da Associação de Moradores para a implantação da rede de energia elétrica que teve inicio no dia 08/10/2006.

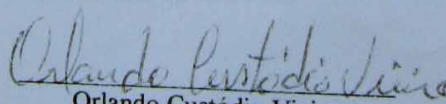
Atualmente a comunidade conta com um serviço público precário sem infraestrutura e saneamento básico, contam apenas com uma pequena estrada que dá acesso restrito a comunidade, uma escolhinha com duas salas de aula, um micro ônibus que faz o transporte coletivo para melhorar a qualidade de vida de 250 famílias, que hoje precisam de uma estrutura maior para EDUCAÇÃO, SAÚDE E SEGURANÇA PÚBLICA.

Todas as ações realizadas têm um único objetivo que é desenvolver a comunidade da VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE para que todos possam viver em igualdade, com Justiça Social e que todo cidadão brasileiro possa exercer a sua soberania.

Oiapoque-AP, 11 de Fevereiro de 2008.

Atenciosamente,

CNPJ: 08.640.028/0001-03
ASSOCIAÇÃO DE MORADORES
VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE
Av. N° Srª de Nazaré, S/N
Bairro Vila Vitória
CEP: 68980-000 - Oiapoque/AP


Orlando Custódio Vieira
Presidente da Associação

ORLANDO CUSTÓDIO VIEIRA
Presidente da ASSMVO
CPF: 226.975.272-40



Cartes 2 & 3: Relevés topographiques de Vila Vitória

Table des illustrations

Figure 1 : Plaquette de présentation des activités de la DAAC Agir (2008)	19
Figure 2 : Affiche de la table ronde sur « LA sexualité » des « bombes sexuelles » brésiliennes.....	41
Figure 3 : Localisation de la BP134,	53
Figure 4 : Sites insalubres de Rémire-Montjoly Source Direction Départementale de l'Équipement, 03/12/02 ...	54
Figure 5 : Caractéristiques de la BP134, Source Direction Départementale de l'Équipement, 03/12/02	55
Figure 6 : Premier relevé topographique de la BP134. Source Direction Départementale de l'Équipement, 03/12/02	56

Photographie 1 : Véhicule de la DAAC, à partir duquel les actions sont rendues visibles.....	20
Photographies 2 & 3 : Quête du corps de Nerize Dias de Oliveira, 36 ans sur le fleuve de la Mana.....	36
Carte 1 & Photographie 4 : localisation de la BP134, et réhabilitation du quartier « résidentiel » Source : géoportail	57

Article 1 : Opération REBRACA.....	31
Article 2 : Renforcements policiers aux frontières (16/02/2006)	32
Article 3 : Augmentation du flux migratoire (12/10/2007)	33
Article 4 : Suspensions supplémentaires vis-à-vis des demandeurs : par regroupement familiaux, pour les mineurs et les mariages « blancs », (21/09/2006).....	34
Articles 5 & 6 « Le pont n'est pas une passoire », alors « les clandestins doivent être reconduits » (16/08/2007) ; (06/09/2007).....	35
Article 7 Nerize Dias de Oliveira, 36 ans, Leia Agora, 10/07/2008	37
Article 8 : Les mécanismes de l'intégration en Guyane (30/05/2006)	38
Article 9 Intégration et interculturalité (10/03/2005)	39
Articles 11&12 : Le traitement médiatique de la BP134 Source <i>France Guyane</i>, (06/10/2003) ; (18/06/2006).....	61
